Samedi 6 Octobre 1917

QUINZE CENTIMES LE NUMERO

83me Année — N° 273 (Ed. P. L. B. N° 1037)

ABONNEMENTS

Bruxelles, prenant cours le 1er de chaque mois fr. 3.50
Trimestriels, prenant cours les 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre 10 50
On s'abonne dans tous les bureaux de poste du pays.

ADMINISTRATION - RÉDACTION
45, RUE DU MARCHÉ-AUX-POULETS
BRUXELLES

LE MESSAGER DE BRUXELLES

RÉDACTEUR EN CHEF : CHARLES DESBONNETS

(Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.)

PUBLICITÉ
Annonces 4e page, la petite ligne . . . fr. 0.50
Réclames, 3e page, la ligne 1.50
Faits-divers 2.00
Echos et Nouvelles 2.00
Nécrologie 2.00
Annonces notariales, judiciaires et financières, la ligne 1.00

BUREAUX AUXILIAIRES:
LIÉGE : RUE PONT D'AVROY, 19
CHARLEROI : RUE DE BEAUMONT, 8 (V.-E.)
NAMUR : RUE DE LA COLLINE, 12 (Salzinnes)

LA GUERRE : COMMUNIQUES

Puissances Centrales

BERLIN, 4 octobre (soir). (Officiel):

Sur le champ de bataille en Flandre, les Anglais n'ont pénétré, même par la grande attaque d'aujourd'hui, qu'à une profondeur d'environ un kilomètre dans notre zone de défense entre Poelcapelle et Gheluwelt. Un combat particulièrement acharné se poursuit encore à l'est de Zonnebeke et à l'ouest de Becelaere.

Des autres fronts, on ne mentionne rien de spécial.

BERLIN, 5 octobre (midi). (Officiel):

Théâtre de la guerre à l'Ouest.

Armée du prince-héritier Rupprecht de Bavière:

Une journée de bataille d'une gravité rare est passée pour des chefs et troupes de la 4e armée; elle fut soutenue avec succès. La lutte a duré depuis la pointe du jour jusque dans la nuit, fut déchaînée constamment de nouveau par des attaques anglaises réitérées venant de la région au nord-ouest de Langemarck jusqu'au sud de la route Menin-Ypres (15 kilomètres).

Les masses d'artillerie exerçaient leur action d'une manière ininterrompue avec la force explosive des hommes et des canons, sur le terrain où se déroulaient les combats de l'infanterie oscillant de part et d'autre. Les foyers de la bataille furent Poelcapelle, les fermes isolées à trois kilomètres à l'ouest de Passchendaele, les carrefours à l'est et au sud-est de Zonnebeke, les coins boisés à l'ouest de Becelaere et le village de Gheluwelt. Au delà de ces lignes, il est vrai, l'ennemi a pu passagèrement s'avancer, mais il put se maintenir sous la pression de nos contre-attaques, bien que jusque tard dans la soirée il menât continuellement des troupes fraîches au feu. De cette manière, le gain des Anglais se borne à une bande de terre profonde de un à un kilomètre et demi, depuis Poelcapelle au delà des abords orientaux de Zonnebeke et le long des routes conduisant d'ici vers Becelaere.

Ce village, de même que Gheluwelt, chaudement disputé se trouve complètement en notre pouvoir. Les pertes sanglantes des divisions anglaises — dont au moins onze ont été engagées au front de bataille, lors de l'attaque matinale — sont de l'avis unanime estimées comme étant très élevées. La bonne collaboration de toutes nos armes a également fait s'écrouler cet assaut formidable des Anglais, devant le but qui cette fois ne se trouvait pas rapproché, ainsi qu'on l'affirmera, mais était situé vraiment loin, sans aucun doute. L'héroïsme des troupes allemandes en Flandre est incomparable.

Armée du Kronprinz allemand:

Sur la rive est de la Meuse, les Français ont renouvelé le soir une nouvelle et forte attaque — la 6e depuis trois jours — sur le versant septentrional de la hauteur 344, à l'est de Samogneux. Toute la journée, un feu violent, poussé jusqu'au feu valant au moment de l'attaque, prépara l'assaut des forces françaises, qui furent repoussées presque partout par nos troupes aguerries wurtembergeoises. En quelques endroits, des contre-attaques se sont imposées; elles nous ont valu de nombreux prisonniers.

Sur le théâtre de la guerre à l'Est, pas d'opérations de quelque envergure.

Front en Macédoine.

Dans le bassin de Monastir et dans la boucle de la Cerna, l'activité combattive a été plus vive que ces derniers jours.

BERLIN, 3 octobre. (Officiel):

Des avions de combat de la marine de la côte de Flandre ont abattu et détruit, le 1er octobre, dans la soirée, sous le commandement réputé du premier lieutenant de marine Christiansen, devant l'embouchure de la Tamise, un hydroplane anglais de dimension.

BERLIN, 4 octobre. (Officiel):

Dans la nuit du 2 au 3 octobre, des avions ennemis ont tenté, par de nombreuses expéditions, des attaques en pays allemand. Les attaques n'ont eu aucun résultat. Un avion ennemi vint jusque dans la région de Stuttgart et jeta six bombes sur Feuerbach, causant des dégâts peu importants, mais ne faisant point de victimes. La ville ouverte de Francfort-sur-Mein a été attaqué par une dizaine d'avions, arrivés des directions sud et ouest. La plupart des bombes jetées sont tombées sans action hors de la ville même. Dans l'intérieur de la ville, on a compté jusqu'ici 13 endroits atteints. Les bombes tombèrent en majeure partie dans des rues et sur des places publiques. Les dégâts matériels causés sont minimes. Cinq personnes ont été blessées légèrement. Il n'y a pas à déplorer de pertes de vies humaines.

La région industrielle lorraine a été visitée par de nombreux agresseurs, qui, toutefois, comme d'habitude, ont eu peu de succès, grâce à nos mesures de défense excellentes. Un seul aviateur ennemi a réussi à pénétrer encore jusque dans la région de Dortmund. Il y jeta sur la voie ferrée Dorstfeld-Dortmund-Sud six bombes, qui ont causé des dégâts à la voie. Cette attaque a tué une personne.

Si, d'une part, cette attaque dans la région industrielle westphalienne montre une fois encore quelle valeur les adversaires attachent à la destruction de ce centre de notre puissance économique, elle établit, d'autre part, que le pays est le nôtre et le boulevard du territoire ennemi gardé par notre armée, contre les attaques aériennes.

VIENNE, 4 octobre. (Officiel):

Front de l'Est et Albanie.

Rien de changé.

Front italien.

Dans le secteur du Monte San Gabriele, l'activité a été moins intense hier. Le jour précédent nous a rapporté en prisonniers 6 officiers italiens, 487 soldats et 2 médecins. Nos aviateurs ont abattu 3 avions ennemis. Sur le front du Tyrol, rien de particulier.

BERLIN, 4 octobre. (Officiel):

A la côte portugaise et devant le détroit de Gibraltar, nos sous-marins ont nouvellement détruit 18 transports et cargoboats ennemis, représentant une jauge totale de 29,000 tonnes. Parmi les navires coulés, il y avait: le vapeur armé anglais « Polar Prince » (5611 t.), allant à Gibraltar avec une cargaison de 5501 tonnes de charbon; l' « Embleton » (6377 t.), en route pour l'Italie avec une cargaison de charbon; l' « Arendal » (1367 t.), chargé de produits chimiques à destination de la France; le vapeur armé italien « Goffredo Mameli » (4124 t.), en route pour l'Angleterre avec une cargaison de 6000 tonnes de minerai; le pétrolier américain « Platuria » (3445 t.), armé de deux canons de 10 cm.; en outre, un bâtiment remorqué par un remorqueur de haute mer et chargé de machines et appareils frigorifiques à destination de la Mésopotamie.

CONSTANTINOPLE, 4 octobre. (Officiel):

Front de l'Euphrate. — Quatre automobiles blindées ont tenté de s'avancer contre nos positions, mais elles ont été surprises par notre feu et refoulées.

Front du Caucase. — Deux compagnies russes, qui voulaient tenter un coup de main dans le secteur de l'aile droite, contre nos tranchées, ont été refoulées par notre feu avec pertes.

Front du Sinaï. — Dans différents endroits du front, le feu d'artillerie s'est ranimé. A l'aile gauche, rencontres assez faibles avec des patrouilles ennemies de cavalerie. Sur les autres fronts, pas d'événements essentiels.

SOFIA, 4 octobre. (Officiel):

Front en Macédoine. — Sur tout le front, faible feu d'artillerie, plus animé vers la tombée de la nuit. Dans le voisinage de l'embouchure de la Strouma, à l'ouest du lac de Doiran, une compagnie d'éclaireurs ennemie a été dispersée par notre feu. Dans la vallée de la Strouma, activité de patrouilles. Au sud du Sereth, le lieutenant Eschnego a abattu son dixième adversaire en combat aérien. L'aviateur ennemi s'abattit au milieu des flammes derrière nos lignes.

Front en Roumanie. — A l'ouest de Tulcea et à l'est de Galatz, feu d'artillerie. Près d'Isaccea, feu d'artillerie réciproque entre postes.

BERLIN, 4 octobre. (Officieux):

Nous sommes parvenus, malgré une réaction ennemie, à avancer notre première ligne sur la route Ypres-Menin. Les Anglais ont continué toute la journée leurs rafales de feu sur nos positions de la boucle d'Ypres; elles ont dégénéré, vers le soir, entre Poelcapelle et Zandvoorde, en un feu des plus violents. Un feu particulièrement systématique a été dirigé sur Hollebeke. Pendant la nuit également, un feu violent a régné depuis la lisière occidentale du bois d'Houthulst jusqu'à la Lys, particulièrement à l'est d'Ypres, et a dégénéré le 4 octobre, à 5 h. 45, sur tout le front, de Mangelsare jusqu'au canal d'Hollebeke, en une rafale de feu violente et persista sans interruption avec une grande force. La grande attaque ennemie prévue contre la boucle d'Ypres s'est déclanchée ici tout au matin. La bataille de Flandre a repris. Au sud du canal d'Hollebeke jusqu'à la Douve, l'action du feu a augmenté. De fortes patrouilles ennemies ont été repoussées avec des pertes sanglantes pour elles par un feu violent au front d'Arras et au nord-est de Vermelles, ainsi qu'au sud de Monchy. Un feu violent dans la région de Saint-Quentin a occasionné de nouveaux incendies dans la ville.

Au front de l'Aisne, le feu a atteint, vers le soir, au coin de Laffaux et dans la région de Braye, une grande activité passagère. Nos patrouilles, qui avaient pénétré jusque dans les deuxièmes tranchées ennemies, dans la région de Braye, sont revenues avec des prisonniers. A l'est de Reims également, nous avons fait des prisonniers.

A l'est de la Meuse, après les nombreuses contre-attaques ennemies repoussées, le feu est resté violent et a atteint une grande intensité à 8 h. 30 du soir. De nouvelles fortes attaques ennemies, par vagues profondes, contre les tranchées que nous venons de conquérir à cet endroit, se sont produites. Elles ont été repoussées sous le feu de barrage et de mitrailleuses, avec lourdes pertes. En un endroit, l'ennemi, qui avait pénétré passagèrement, a été rejeté immédiatement par une contre-attaque. La position est solidement en notre pouvoir. Le nombre de prisonniers qui sont restés entre nos mains a atteint 270. Les pertes de l'ennemi sont extraordinairement lourdes. Entre la Meuse et la Moselle, un violent feu ennemi s'est déclanché soudain l'après-midi sur nos positions à l'ouest de Pont-à-Mousson; il a diminué toutefois vers midi.

A l'Est, l'action d'artillerie a augmenté par moments au nord de la Duna et du Zbrucz. A la Suczawa, des troupes ennemies, malgré une forte réaction, ont été refoulées d'environ 4 kilomètres. Au Sereth inférieur, nos troupes ont pénétré dans la position ennemie au nord de Maximen, ont fait sauter des lance-mines ennemis, infligé de fortes pertes à l'ennemi et sont revenues avec des prisonniers et des mitrailleuses. Sur le Danube supérieur, l'action d'artillerie a été plus vive par moments.

Puissances Alliées

LONDRES, 3 octobre:

Le duel d'artillerie a continué par intermittences la nuit à l'est d'Ypres. Ce matin, avant le lever du soleil, l'ennemi a violemment bombardé nos positions établies entre Tower-Hamlet et le bois de Polygone. Peu après, son infanterie a tenté de prononcer une attaque. Notre artillerie a ouvert un violent feu et, sur la plus grande partie du front de bataille, l'attaque ennemie a été brisée avant qu'elle ait atteint nos lignes.

Dans le secteur situé immédiatement au nord de la route de Menin, des troupes ennemies ont réussi à traverser notre feu de barrage; elles ont été complètement repoussées par notre infanterie. Nos positions sont intactes.

A l'est d'Ypres, l'activité de l'artillerie a été grande de part et d'autre durant toute la journée.

LONDRES, 5 octobre:

Le navire de guerre « Drake » a été torpillé mardi matin à la côte septentrionale de l'Irlande; il atteignit le port et coula à peu de profondeur. L'explosion tua 1 officier et 18 hommes; les autres furent sauvés. Le « Drake » est un croiseur cuirassé de 14,800 tonnes.

ROME, 3 octobre:

Hier, au lever du jour, l'ennemi a dirigé une attaque contre nos positions établies sur le versant occidental du Monte San Gabriele; cette attaque a complètement échoué. Une compagnie d'attaque autrichienne a été détruite et le bataillon qui la suivait a été à son tour pris sous le feu de nos batteries et dispersé par une contre-attaque. Un officier et 79 hommes sont restés entre nos mains.

Sur le reste du front, au cours d'une heureuse opération de patrouille exécutée sur le haut plateau de Bainsizza, nous avons fait quelques nouveaux prisonniers et capturé trois mitrailleuses.

L'activité aérienne a été très grande. Au cours de la journée, une de nos escadrilles a bombardé la gare de Grahovo. La nuit dernière, au cours de deux raids successifs, les objectifs d'ordre militaire situés à Pola ont été touchés et sérieusement endommagés par quatre tonnes de projectiles. Deux appareils ennemis ont été descendus par nos aviateurs; ils sont tombés respectivement au nord d'Auzza et près de Podmelec.

PETROGRAD, 3 octobre:

Front du Nord, de l'Ouest, du Nord-Ouest et de Roumanie. — Fusillades.

Front du Caucase. — Rien d'important.

Mer Baltique. — Le 1er octobre, pendant la nuit, l'ennemi a entrepris une série d'attaques aériennes sur Zerel. Il a jeté plusieurs bombes, qui ont provoqué un incendie et, en corrélation avec celui-ci, l'explosion d'un dépôt de munitions. Par suite de l'explosion, plusieurs officiers et marins, qui se sont dévoués avec abnégation à l'extinction de l'incendie, ont subi une mort courageuse. Par représailles pour ces attaques, nos aviateurs ont jeté des bombes sur des installations de l'adversaire à la côte de Courlande.

Le 1er octobre vers midi, des trawlers ennemis se sont montrés dans le détroit d'Irben, lesquels furent aussitôt mis en fuite par nos batteries à longue portée. Au cours de la journée, des avions de la marine ont tenté de nouveau de s'approcher de Zerel, mais nos avions volant à leur rencontre les ont contraints de s'éloigner et de jeter des bombes dans le détroit.

Guerre aérienne. — Le 1er octobre, au front du Sud-Ouest, trois luttes aériennes se sont engagées avec des avions ennemis. Nos avions ont jeté plusieurs bombes sur la localité de Korostkov, au nord-ouest d'Husiatyn.

Revue de la Presse

Berlin, 3 octobre. — L'Agence Wolff écrit:

« L'avis particulier du « Statist », du 23 septembre 1917, sur la situation, est en contradiction absolue avec les fanfares des critiques militaires anglais. Le journal écrit: « Nous pouvions mettre en mouvement d'aussi grandes masses d'hommes que nous eussions voulu et, néanmoins, nous nous sommes établis avec tranquillité dans le nord de la France, enfermés par notre ennemi, ayant trop peur de nous toucher. Nous l'avons attaqué, oh oui! nous l'avons attaqué, et sacrifié à cette occasion des vies humaines d'une manière inconsidérée. Mais avons-nous gagné? L'avons-nous refoulé, d'une manière notable, des territoires qu'il occupe depuis trois ans? Avons-nous reconquis les villes qui se trouvent à portée de notre main? Et cependant nous réclamons sérieusement du public qu'il croie qu'il n'est pas d'autre direction possible à la guerre. Naturellement, il ne faut pas oublier que notre gouvernement est composé d'hommes oisifs, d'hommes qui n'ont jamais travaillé un seul jour de leur vie, qui n'ont probablement pas réfléchi cinq minutes à une question sérieuse, qui trouveraient absolument trop lourd de devoir mettre sérieusement leur cerveau à contribution. Naturellement, de tels gens n'ont aucune idée personnelle, mais souvent les avis de leurs conseilleurs militaires, et nous connaissons ceux-ci par la façon dont on les nomme et par le nom de ceux qui les choisissent. De pareilles choses se produisent dans une nation qui a la réputation d'avoir une saine intelligence. Le fait surprenant qu'on n'est pas parvenu à persuader à l'humanité de ne pas croire en de telles choses couronne toute la folie et permet à des personnages absolument incompétentes de jouer avec tout ce qui est sacré pour la nation, de mettre en jeu l'avenir de l'empire, tout simplement parce qu'elles sont incapables, dépourvues d'idées et trop lâches pour examiner sérieusement si une autre manière de diriger la guerre n'est pas possible. »

La « Westminster Gazette », de Londres, publie un article dans lequel on résume les résultats du procès Suchomlinoff. Ceux-ci sont dépeints excellemment. Le 29 juillet, dans la soirée, on avait reçu le télégramme bien connu de l'Empereur au Tsar. Le Tsar avait ensuite donné à Suchomlinoff et Januschkewitsch l'ordre, par téléphone, d'arrêter la mobilisation.

Mais les généraux décidèrent de n'en rien faire, et leur décision fut approuvée le lendemain par Sasonow. Ils n'avaient donc pas obéi à l'ordre du Tsar, mais avaient promis de le faire. La mobilisation fut poursuivie sur tous les front. Dès le 30 juillet, Suchomlinow fit savoir au ministre allemand que la mobilisation n'était dirigée que contre l'Autriche; il voulait ainsi créer l'impression qu'il n'y avait pas de provocation envers l'Allemagne. Après la provocation de la mobilisation, le gouvernement allemand adressa son ultimatum à la Russie, et la guerre éclata.

« Malheureusement », écrit le journal, le fait incontestable que la mobilisation russe fut commencée pendant la nuit du 29 au 30 juillet rend évident que celle-ci ne fut pas provoquée par la communication incorrecte du « Berliner Lokal-Anzeiger » du 30 juillet relative à la mobilisation allemande.

L'importance de cette déclaration de Suchomlinoff apparaîtra clairement à ceux qui ont suivi avec soin les discussions relatives aux causes de la déclaration de guerre.

Cette déclaration dans l'organe ministériel anglais est le premier aveu que le procès Suchomlinoff a démontré que ce n'est pas l'Allemagne, mais la Russie qui porte la responsabilité réelle de la déclaration de guerre.

Nos Informations

ALLEMAGNE

AU REICHSTAG

Berlin, 5 octobre. — Le « Berliner Tageblatt » apprend de cercles parlementaires que, dans sa séance d'aujourd'hui, la majorité du Reichstag approuvera sans modification essentielle le budget complémentaire nécessité par la création de nouveaux postes dans le gouvernement impérial. Ainsi se trouve clôturé, conformément à la solution préconisée par le gouvernement, le débat relatif au poste de vice-chancelier. Le secrétaire d'Etat, M. Helfferich, restera vice-chancelier, sans qu'un ressort spécial soit assigné à sa compétence.

COSTA-RICA ROMPT LES RELATIONS

Berlin, 3 octobre. — A la suite d'une communication officielle du gouvernement espagnol, le gouvernement de la République de Costa-Rica a rompu les relations diplomatiques avec l'empire allemand. La nécessaire a été fait pour arriver à la protection des intérêts allemands par une puissance neutre.

ANGLETERRE

UNE MANIFESTATION DES SINN-FEIN

Le « Nieuwe Rotterdamsche Courant » annonce que Thomas Asko, membre du parti des Sinn-Fein, fut emprisonné lundi passé à Dublin. On profita de cette circonstance pour organiser une manifestation. Le cortège funéraire fut le plus étendu que Dublin avait vu depuis des années. Les rues étaient encombrées d'une foule nombreuse, dont la plus grande partie portait les couleurs des Sinn-Fein et des brassards de deuil. Des délégations de volontaires irlandais suivirent le cortège en uniforme, ainsi que plusieurs ecclésiastiques catholiques. Des fanfares jouèrent les chants des Sinn-Fein. Un drapeau fut porté, avec cette inscription : « Nous ne pouvons pas oublier, et nous ne périrons pas »!

ARGENTINE

DANS LA POLITIQUE

L'agence Havas annonce de Buenos-Aires, 3 octobre :

« Le groupe parlementaire des socialistes a résolu de déposer ses mandats, étant donné que la rupture avec l'Allemagne fut décidée sans que les socialistes y eussent donné leur assentiment ».

UNE DECLARATION PRESIDENTIELLE

Le « Corriere della Sera » annonce que le président de la République argentine a l'intention de publier une déclaration qui déclare clos l'incident Luxburg et qui désapprouve l'attitude prise par le Parlement argentin vis-à-vis de l'Allemagne.

AUSTRALIE

FIN DE LA GREVE DES MINEURS

Le « Times » apprend de Sydney que la grève des mineurs est terminée et que le travail sera repris dans quelques jours. Les pertes résultant de cette grève s'élèvent à 10 millions de livres sterling.

BULGARIE

CONVOCATION DE LA SOBRANIE

Sofia, 4 octobre. — La Sobranié a été convoquée par décret gouvernemental pour le 15 octobre, c'est-à-dire treize jours avant la date fixée pour l'ouverture de la session ordinaire.

ESPAGNE

LA SITUATION POLITIQUE

L'agence Radio apprend de Madrid que le gouvernement espagnol a déclaré que les Cortès étaient dissoutes et que de nouvelles élections auront lieu. Dans le cas où ces élections n'assureraient pas une majorité au gouvernement, M. Dato démissionnerait. D'autre part, le gouvernement a déclaré que les garanties constitutionnelles seraient probablement rétablies vers le milieu de ce mois.

ETATS-UNIS

L'IMPOT DE GUERRE

Washington, 4 octobre. — M. Wilson a signé le bill concernant l'impôt de guerre.

LE GOUVERNEMENT MEXICAIN RECONNU

L'« Agenzia Americana » annonce que le gouvernement des Etats-Unis a reconnu définitivement le gouvernement de Carranza.

FRANCE

AU PALAIS BOURBON

La Chambre des députés a liquidé le 2 courant plusieurs motions qui avaient été différées lundi par suite de l'absence de M. Painlevé, président du Conseil. La première motion relative à un décret d'amnistie générale des soldats condamnés par les tribunaux militaires, était signée par les socialistes Jobert et Bon ainsi que par le député radical Turmel. Celui-ci était absent.

La Commission parlementaire de la Justice s'est prononcée contre une amnistie générale, mais a proposé un ordre du jour engageant le ministre de la Guerre à exercer son droit de grâce dans une large mesure. Au cours de la discussion, le député Giray cita l'exemple de l'empereur allemand qui a décrété une amnistie.

Le député Mayeras cita plusieurs cas de mauvais fonctionnement des Conseils de guerre. Des soldats ont été condamnés à mort tout en étant prisonniers de guerre en Allemagne, de sorte qu'ils n'ont pas eu l'occasion de se défendre. Néanmoins leurs familles sont exposées au mépris et les secours légaux leur ont été enlevés.

Le président du Conseil Painlevé a repoussé l'amnistie et a considéré l'intervention du Parlement comme inopportune, vu la nécessité de maintenir la discipline au sein de l'armée. Il a promis toutefois d'accorder des grâces d'une manière plus large. Au cours des débats, le président du Conseil a toutefois adopté la motion soumise par la Commission. La motion Jobert fut repoussée par 328 voix contre 127 et la motion de la Commission acceptée par 464 voix contre 8.

Le socialiste Bon a motivé ensuite sa motion tendante à fonder une Commission spéciale en vue d'examiner, documents en main, l'activité du commandement supérieur de l'armée et de la diplomatie pendant les premiers mois de guerre, c'est-à-dire pendant la période où la Chambre n'a pas siégé.

M. Painlevé a fait remarquer qu'une telle enquête pourrait amener des résultats susceptibles de léser l'unité morale de la nation. Il vaut mieux ajourner cette question tant que les Allemands se trouveront encore à 100 kilomètres de Paris. La motion fut repoussée par 353 voix contre 110.

La Chambre s'est ajournée ensuite à jeudi pour terminer les débats sur le ravitaillement.

LA CENSURE

Le « Pays » de Paris a reçu de Pagonce Radiobocette protestation qui est éminemment suggestive :

« Monsieur le directeur et cher confrère,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance le fait suivant, qui a lésé vos intérêts autant que les nôtres :

Nous avions pris toutes les dispositions pour que nous fut communiquée, dès la première heure, la réponse de l'Allemagne à la note du Pape. Conformément à nos instructions, hier 21 septembre, à 3 h. 25 de l'après-midi, l'un de nos correspondants nous téléphonait du bureau français d'Amemasse un résumé très complet de la réponse allemande. Cette première dépêche fut suivie, à 10 h. 50, d'une nouvelle série de télégrammes nous donnant le texte in-extenso des deux notes allemande et autrichienne.

Or, toutes ces dépêches — l'analyse et l'in-extenso — nous sont parvenues ensemble aujourd'hui 22 septembre, à 1 heure de l'après-midi. Si ces dépêches nous avaient été remises dans les délais normaux, un certain nombre de journaux du matin auraient publié des documents in-extenso, et tous sans exception auraient eu connaissance de l'analyse.

Nous n'affaiblirons l'exposé de ces faits par aucun commentaire, persuadés que leur gravité ne saurait vous échapper.

Croyez, Monsieur le directeur et cher confrère, à nos sentiments les plus distingués.

(S.) Le directeur général,
Henri Turot ».

LE CAS DU PRESIDENT MONIER

Paris, 3 octobre. — M. Baré, président du Conseil de discipline de la Cour de cassation, a été chargé de l'enquête ouverte à l'égard du président de la Cour d'appel Monier.

ITALIE

AU VATICAN

L'agence télégraphique suisse annonce :

« Les journaux italiens annoncent au sujet de la nouvelle démarche pacifiste du Pape, que Benoît XV a envoyé aux puissances centrales, par voie diplomatique, quelques questions relatives aux territoires qu'elles occupent. Il est probable qu'après réception de la réponse, le Pape adressera une nouvelle note circonstanciée à tous les belligérants ».

ENCORE UN DEMENTI

L'« Agenzia Stefani » annonce de Rome :

« Le Corriere d'Italia n'dément l'information d'après laquelle le Pape aurait envoyé aux puissances alliées une nouvelle note. Il déclare qu'il est exact que le Saint-Siège a transmis aux puissances alliées la réponse qu'il a reçue des puissances centrales ».

AU CONSEIL DES MINISTRES

Lugano, 4 octobre. — Le Conseil des ministres d'hier a poursuivi sa politique de réaction contre le mouvement pacifiste, en approuvant un nouveau décret élargissant l'étendue des sabotages de guerre tombant sous le coup de la loi.

En outre, il continua la délibération sur la déclaration par laquelle le gouvernement ouvrira le 16 octobre la session parlementaire. Elle discutera surtout la situation internationale, telle qu'elle apparaît à la suite du voyage du roi [illegible] ainsi que des dernières Conférences de Paris et de Londres; elle examinera [illegible] de la direction politique intérieure adoptée après les troubles de Turin et donnera des explications à propos du ravitaillement. Elle sera discutée immédiatement au cours des délibérations au sujet d'une prolongation du budget provisoire. Enfin, le Conseil des ministres approuva le décret relatif à la culture forcée des latifundias du sud de l'Italie, actuellement en jachère.

* * *

Rome, 5 octobre. — Mercredi, un Conseil des ministres a eu lieu. Il a duré trois heures et tous les membres du Cabinet y assistaient. Il fut précédé d'entretiens particuliers entre le ministre de l'Intérieur et le ministre des Finances, entre le président du Conseil et le ministre Sacchi, ainsi qu'entre M. Orlando et Canepa, en vue de régler quelques questions de nature administrative.

LE COSTUME UNIFORMISE

Le « Popolo d'Italia » annonce que le ministère du Commerce élabore un projet pour l'habillement uniforme de la population civile.

UNE NOUVELLE LOI FISCALE

Les journaux suisses annoncent qu'en vertu d'une nouvelle loi tous les Italiens fortunés, des deux sexes, qui n'ont ni père ni fils sous les drapeaux, payeront des contributions majorées jusqu'en 1920.

JAPON

LE TYPHON

Tokio, 3 octobre. — Le typhon, qui sévit durant quatre heures, coûta la vie à 138 personnes; 158 furent blessées et 217 manquent à l'appel. 1,346 maisons sont détruites et 2,098 endommagées.

Le service télégraphique et celui des chemins de fer sont interrompus. Des dégâts plus considérables encore furent causés en province.

D'après un télégramme d'Osaka, une série de villages furent inondés par les fleuves gonflés. On craint la perte d'un grand nombre de personnes. Les récoltes de riz ont beaucoup souffert.

POLOGNE

LE CONSEIL DE LA REGENCE

Varsovie, 29 septembre. — Le 18 septembre a eu lieu une séance extraordinaire de la Commission transitoire. Les commissaires ont annoncé qu'on avait posé la candidature de l'archevêque Kakowski, du prince Zizislaw Lubomirski et de M. Jostrowski au Conseil de la régence. Ces candidats auraient accepté. Au nom des commissaires gouvernementaux allemand et austro-hongrois, le baron Kanopka a répondu que les commissaires transmettraient cette décision à leurs gouvernements respectifs pour règlement définitif.

RUSSIE

A LA CONFERENCE DEMOCRATIQUE

Pétrograd, 4 octobre. (A. T. P.) — Le président de la conférence annonce aujourd'hui que le bureau, renforcé de membres des différents partis, a rempli la tâche de réunir le plus grand nombre de voix possible, afin d'être l'expression de la volonté unie de la démocratie.

M. Tsereteli lut un rapport sur ce sujet, dans lequel sont exposés les principes généraux qui peuvent être admis par la grande majorité de la conférence. Au nom du bureau, il proposa d'adopter la résolution suivante :

« Il est absolument indispensable de créer un pouvoir gouvernemental révolutionnaire puissant, qui suivra le programme de la conférence moscovite du 27 août, continuera une politique active destinée à amener une paix générale; il faut, en outre, réaliser, avant la convocation de l'assemblée constituante, la responsabilité du gouvernement vis-à-vis de l'organe qui représente la volonté du peuple, et créer, au sein de la conférence démocratique, un organisme permanent qui ait à collaborer à la constitution, sur les bases données, du pouvoir gouvernemental. Si les éléments bourgeois entrent dans le gouvernement, il est absolument nécessaire de compléter cet organisme représentatif par des délégués bourgeois, qui se trouvent nécessairement dans la minorité. Le gouvernement sera responsable vis-à-vis de l'organisme ci-dessus mentionné. »

La conférence chargea le bureau de désigner immédiatement 5 membres qui réaliseront aussitôt la constitution du pouvoir gouvernemental sur les bases indiquées. Sur la proposition du président, l'assemblée décida, à l'unanimité, de ne plus rouvrir les débats. La motion indiquée fut adoptée par 829 voix contre 106.

L'ATTITUDE DE M. KERENSKI

L'agence Reuter annonce de Petrograd :

« Au cours des entretiens qu'a tenus le bureau de la Conférence démocratique avant l'ouverture de la séance, M. Kerenski est apparu et, dans un long discours, a fait valoir les grands dangers qui résulteraient pour la politique intérieure et extérieure de la formation d'un ministère purement socialiste. Il a déclaré que seul un gouvernement de coalition pouvait sauver le pays et a ajouté que dans le cas où la Conférence prendrait une autre décision, il ne s'y soumettrait pas et se retirerait pour ne pas prolonger la crise ».

LA PEINE DE SUCHOMLINOFF

Petrograd, 4 octobre. — Mme Suchomlinoff a prié le gouvernement de ne pas déporter en Sibérie son époux condamné aux travaux forcés à perpétuité, mais de l'enfermer dans la forteresse de Pierre et Paul; elle a été probablement guidée par la crainte de voir diriger des manifestations contre Suchomlinoff. Le ministre de la Justice aurait déjà accordé cette autorisation.

DANS LE TURKESTAN

Pétrograd, 4 octobre. — D'après les dernières nouvelles parvenues, les mesures énergiques, ordonnées par M. Kerenski, et notamment l'organisation d'une expédition de représailles, ont rétabli rapidement la paix dans le Tuskestan et à Taschkent. La situation normale est rétablie.

DIFFEREND APLANI

Petrograd, 4 octobre. — D'après les dernières nouvelles parvenues, le conflit entre le ministère de la Marine et la Commission principale de la flotte aurait été résolu à l'amiable à la suite de l'intervention du Conseil des soldats et ouvriers.

EN SIBERIE ORIENTALE

De Stockholm : D'après le « Novoie Wremja », il s'est tenu à Vladivostock une conférence, à laquelle ont pris part tous les consuls étrangers, établis dans cette ville. On s'y est occupé des mesures indispensables pour la protection des étrangers; les plans arrêtés par la réunion ont été tenus secrets. En cas de troubles, la flotte japonaise assumerait la protection des étrangers.

DES RESERVOIRS DE NAPHTE FLAMBENT

Bakou, 4 octobre. — A la suite d'une rupture de conduite électrique, un incendie s'est déclaré dans un réservoir de naphte. Le feu s'étendit à d'autres réservoirs et le naphte brûle sur une étendue de plusieurs millions de pieds carrés.

LE TEMPS QU'IL FAIT

277 jour de l'année 1917, reste 87 jours
N. L. le 16 oct. D. Q. le 23 oct. P. L. le 30 oct. D. Q. le 7 oct.
Baromètre de la veille, à midi



Température de la veille
Maxima : 16 centigrades — Minima : 8 centigrades
Prévision pour le lendemain : pluie
La fête du jour : St-Bruno.
La fête du lendemain : St-Serge

NOUVELLES DIVERSES

LA COMMUNICATION DES REPONSES DES CENTRAUX AUX ALLIES

Les journaux allemands annoncent de Lugano, 4 octobre :

« Les journaux cléricaux italiens publient au sujet de la remise des réponses de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie aux gouvernements de la Quadruple-Entente, une information visiblement inspirée, d'après laquelle le Saint-Siège se borne sans aucune communication à porter les notes à la connaissance de l'Entente.

Dans les milieux officiels italiens, on n'a aucune confirmation d'une nouvelle action pacifiste du Pape, attendu que le gouvernement italien ne recevra qu'avec retard la note du Vatican, par l'intermédiaire du gouvernement anglais. L'« Osservatore Romano » dément une fois de plus d'une manière catégorique que la réponse de l'Allemagne eût été accompagnée d'une note verbale relative à la Belgique ».

UNE SOCIETE GERMANO-FLAMANDE

Le « Belgischer Kurier » publie ce qui suit :

« Le 29 septembre a eu lieu, à Dusseldorf, sous la présidence du professeur Dr Jostes, une assemblée extraordinaire de la Société pour l'entretien des rapports germano-flamands, au cours de laquelle, sur proposition du Comité de direction, il a été résolu unanimement de fusionner la société avec la société germano-flamande de Berlin. La fusion des deux sociétés, qui porteront le nom de « Deutsch-Flämische Gesellschaft », s'est opérée à la suite d'un accord réciproque, ce qui garantit une collaboration étroite des deux intéressées. La nouvelle société aura un siège à Dusseldorf et à Berlin, et a pour membres d'honneur le gouverneur-général colonel-général baron von Falkenhausen, le grand-amiral von Tirpitz, le ministre d'Etat comte von Hertling, le prince de Salm-Salm, wildgrave et rhingrave, duc d'Hoogstraeten et d'Anhalt en Westphalie.

Cette société a pour but de ménager des rapports amicaux avec la Flandre par une participation intellectuelle et sociale, et peut être sûre d'obtenir l'assentiment général en Allemagne et en Flandre. »

A Travers la Ville

Charbon.

L'hiver est à nos portes, aussi la question du charbon est-elle, c'est le cas de le dire, brûlante, d'actualité. Aussi les charbonniers nouveau-style font-ils de remarquables affaires. Dès le petit matin, vous les voyez arriver, on ne sait trop d'où, marchant à côté de leur charrette sur laquelle ils ont écrit, à la craie, je vous fais grâce de l'orthographe : « Charbon à vendre de suite ». Un associé somne aux portes, tandis que l'attelage fait halte et offre à un prix extraordinaire sa marchandise, laquelle, à bien entendre sa hâblerie, constitue une occasion unique, exceptionnelle, comme vous n'en retrouverez plus. Si vous vous laissez prendre à ces belles paroles, vous avez trente chances, pour le moins, d'être refaits quant au poids ou quant à la qualité de la fourniture.

En attendant, ces charbonniers volants (dans toutes les acceptions du mot), donnent du pittoresque à nos rues. PICK.

✦✦

A Saint-Gilles.

La réouverture du cours de sténographie professionnelle (méthode Duployé), organisé dans les locaux scolaires de la place Bethléem, sous la direction de M. Pierre Vandersmissen, aura lieu le mardi 9 courant, à 7 h. 1/2 du soir. Les cours se poursuivront les mardis et vendredis, de 7 h. 1/2 à 9 heures.

✦✦

Pour une bonne œuvre.

J'ai reçu pour notre brave invalide, victime d'un vol odieux : D'un lecteur, fr. 0.25; d'un désabusé, 10.00. Total à ce jour : 115 fr. 25.

Je clôturerai après-demain cette liste. A tous un cordial merci.

✦✦

**A l'Institut de comptabilité.

Le coke du coke à Schaerbeek.

Depuis lundi, on vend du coke à Schaarbeek à raison d'un sceau par semaine et par ménage... Très bien ! Un bon point à l'Administration communale... mais, — pourquoi faut-il qu'il y ait toujours un mais ? — il faut faire la file pendant quatre heures pour être servi !

Il faudrait toujours procéder, pour les distributions de cette espèce, par numéros. C'est le seul système qui évite l'encombrement fou. Il n'y a que deux dépôts où l'on débite ce coke : rue des Coteaux et au Théâtre Lyrique, et tout le monde s'y précipite, sans ordre aucun et sans qu'une organisation soit possible dans ces conditions.

Que la commune établisse au plus vite un tableau de distribution avec numérotage et tout ira pour le mieux.

✦✦

Blouses soie, dep. 29.50. **Maison Van de Putte**, r. St-Jean. (1941)

✦✦

La situation des instituteurs.

Il a été procédé, dès le 1er octobre, par les soins des inspecteurs de l'enseignement primaire, à un travail d'ensemble destiné à savoir si les traitements et indemnités dus par les communes aux membres du personnel enseignant ont été entièrement payés pour les années 1915 et 1916, et si, pour l'année 1917, les payements sont faits régulièrement. Cette enquête, ordonnée par la direction générale du ministère des Sciences et des Arts, est motivée par le fait que le payement du traitement des membres du personnel enseignant des écoles primaires communales et adoptées a donné lieu à de multiples plaintes.

Les conditions de la vie se sont tellement aggravées que les traitements ne sont presque plus en rapport avec les devoirs professionnels et les charges. Cependant, nombre d'administrations communales semblent donner peu de preuves de bienveillance vis-à-vis du personnel enseignant et ne se préoccupent guère d'aplanir les difficultés que rencontre le payement des traitements, par suite des circonstances. Les mandataires communaux oublient trop souvent que le taux des traitements déterminé par la loi ne constitue qu'un minimum et qu'une amélioration peut toujours y être apportée par eux.

Une circulaire de l'administration centrale a rappelé récemment aux administrations communales qu'elles sont tenues de payer les arriérés de traitement pour 1915 et 1916, ce qui peut se faire par des acomptes mensuels, et qu'elles doivent payer régulièrement et entièrement les traitements actuels. La liquidation complète des subsides de l'Etat peut être subordonnée à ces conditions.

C'est pour mettre les communes en demeure de veiller aux intérêts si légitimes des instituteurs et institutrices que l'enquête administrative s'est ouverte le 1 octobre.

✝

G. G. A.
GRANDES GALERIES ARTISTIQUES
110, Boulevard de la Senne
Exposition particulière
de l'Aquarelliste Ch. VAN ELST
Ouverte de 10 à 5 heures. (1859)

✦✦

Le ventre de Bruxelles.

Il fait encore nuit. Dans l'obscurité bleue surgit la blancheur vague de l'église Sainte-Catherine. Les ogives semblent se perdre dans le mystère et rejoindre, là-haut, les étoiles du ciel sans lune. Des bruits imprécis peuplent l'ombre, des piaffements sourds, des craquements d'essieux, des abois étouffés, des cris, des jurons, des appels se confondent en une mer sonore, fusent en sourdine, éclatent soudain comme s'ils rebondissaient sur le mur blafard des façades, comme s'ils se noyaient les hautes noires des arbres malingres du marché. Une foule se meut là, glisse sur le pavé serré de détritus végétaux, une foule grouillante que l'on devine plus qu'on ne la voit. Tout à coup, une silhouette se découpe, nette comme une ombre chinoise, paysan au feutre crasseux, campagnarde à voix rauque, revendeurs aux allures inquiétantes, à la casquette avachie, ruffians et marcantis, bourgeois corrects, dames venues là, des lointains faubourgs, dans l'espoir d'acheter à des prix avantageux des fruits et des légumes pour provisions... autant de masques qui, sitôt apparus, rentrent dans l'ombre — sarabande étrange...

Des charrettes hautes chargées évoquent des souvenirs de cavalcade. Il en arrive par toutes les rues adjacentes, montagnes mouvantes, écroulements de poireaux, de choux, de céleris. Des lumières clignotent, de-ci, de-là, rôdent comme des feux-follets. Une odeur forte monte de toute cette nourriture végétale, odeur composite où domine, parfois, en bouffées lourdes et âcres, les senteurs des céleris et des poireaux. Toutes les gloires potagères s'entassent sur le carreau du marché, abritant derrière leurs masses l'insolence papelarde des campagnards.

L'heure de l'ouverture officielle — 6 heures — n'a pas encore sonné. Les transactions sont interdites, du moins en théorie. Mais, par chuchottements, par gestes conventionnels, paysans et revendeurs s'entendent comme larrons en foire — c'est le cas de le dire. Pas de cris, pas d'altercations entre eux : des marchés conclus d'un signe. L'on recharge sur d'autres charrettes. Des milliers de kilos se vendent en quelques minutes...

Au marché aux fruits, c'est l'harmonie rustique des parfums frais, bienfaisants, des poires et des prunes, des pommes et des raisins. Les innombrables paniers sont autant de cassolettes qui lancent avec franchise leurs arômes prometteurs de délices. De petits éclairs font entrevoir les rondeurs des « Jefkes » ou les joues pâles des Calville. A l'aide d'une lampe électrique, des paysans éclairent un instant les trésors de leurs paniers. Le marché est conclu, toujours à demi-mot, en chuchottant. Impossible de surprendre un prix, une base quelconque qui pourrait vous servir ailleurs. Ces gens ont des ruses de pirates; d'ailleurs, dès qu'un intrus approche, ils se taisent et attendent, goguenards. L'on ne peut que s'éloigner...

On sonne l'ouverture. Au marché aux fruits, tout est déjà vendu. Il ne reste que de maigres légumes, ce que les mercantis ont bien voulu laisser aux bourgeois bénévoles.

La police cerne les rues d'accès. Personne jusqu'à l'heure de la clôture — 7 heures — ne pourra évacuer le marché. A quoi bon ? On espère ainsi empêcher le trafic des reventes et des rachats dans les rues voisines, mais cela se pratique sur le marché, tout simplement.

Le jour a poussé. Les couleurs ternes de l'aube s'avivent. Les verts foncent, les tomates rosissent aimablement, les choux moutonnent béatement, les oignons, vendus au poids de l'or, semblent s'égayer de leur précocité imprévue, l'exécrable rutabaga fait la nique aux navets et les carottes, très candidement, reposent en tas dans un cataclysme de vert tendre et de jaune rosé.

Le ciel est doucement bleu, à présent, et tout illuminé d'un soleil timide qui, dans une heure, ou le devine, lutta gaiment par-dessus la débandade du marché.

La lumière s'est faite plus douce. Le tableau est charmant... mais les bruits ont changé aussi. Plus de chuchottements ! A présent, on s'insulte franchement, à pleine gosier.

— Sale paysan ! Voleur !

— Imbécile !

A quoi le paysan répond malicieusement :

— Nous ne sommes pas si imbéciles que ça, madameke !

Les invectives se croisent. On en vient parfois aux mains. C'est égal, les bons campagnards font des affaires d'or et la plupart accordent tous les noms d'oiseaux sans sourciller. Ils empochent et rient sous cape. Ils sont trop lâches pour s'esbaudir ouvertement, car ils ont pour des représailles, et, d'un regard haineux, ils épient les gestes des furieux, craignant que tout à coup un brave homme indigné n'envoie des coups de pied dans leur marchandise ou ne s'en prenne à leur paramine.

Sept heures... La fermeture. Tout se disloque, se déverse vers la Bourse. Les trams sont pris d'assaut. Nouvelles attrapades. Paroxysme de bruit. Et puis, tout doucement, le calme renaît... Le marché matinal est fini.

Echos et Nouvelles

Succédanés du savon.

Le dieu ou le démon de l'actualité impose sa loi aux humains.

En ce siècle des barons Zeep, nous voulons parler des substances capables de remplacer le savon à bon compte.

Plusieurs produits végétaux, sans compter le bois de Panama devenu rarissime dans notre petit pays, possèdent cette précieuse propriété.

A tout seigneur tout honneur !

Le saponaire, très commune le long des chemins et des sentes humides et ombres, est connue, dans le langage vulgaire, sous les noms toniques et bien caractéristiques de « savonnière », « herbe à foulon », « herbe au savon », « savonnaire », etc. Elle a reçu ces noms divers parce qu'elle contient un principe spécial appelé la « saponine » capable de rendre l'eau savonneuse à souhait. C'est merveilleux. Aussi est-elle recherchée dans beaucoup de pays pour décrasser le linge et fouler l'étoffe, comme le fait parfaitement présumer son appellation d'herbe à foulon.

Nous ne sommes pas au bout du rouleau. Voici un autre exemple très caractéristique :

Parmi les succédanés du précieux savon, notons pour finir qu'on peut employer avec succès les fruits du marronnier d'Inde non comestibles même quand ils tombent de l'arbre sans avoir pu arriver à complète maturité. On doit les mondre et employer la poudre obtenue pour procéder efficacement non seulement au lavage des mains, mais encore à la lessive du linge de couleur.

Avis aux ménagères économes, car elles ont un réel profit à retirer de ces indications spéciales dont l'importance ne peut échapper à personne.

Nos Conseils communaux

A Laken.

Le Conseil communal de Laken s'est réuni mercredi après-midi. Une séance secrète, qui n'a pas duré moins de trois heures, a permis d'examiner cette fois un nombre un peu plus considérable de points figurant à l'ordre du jour. M. Bockstael, bourgmestre, fait tout d'abord une remarque au sujet de renseignements erronés que certains conseillers communiquent à la presse, faisant ainsi preuve de peu de civisme.

M. le bourgmestre, après cette déclaration, examine la question de la création de buanderies et de lavoirs publics. « Il nous est impossible d'aller plus vite », dit M. Bockstael, « il faut attendre le retour de M. Lobutte, actuellement absent, pour solutionner cette question dont s'est fortement préoccupée la presse ». Décidément, M. le bourgmestre s'est occupé de nous...

Le Conseil, outre diverses questions peu intéressantes concernant l'administration, a refusé d'octroyer les indemnités de vie chère sollicitées par le personnel professoral de l'école de musique, de l'école industrielle, par le personnel intérimaire de la commune et par diverses autres personnes. Par contre, il accorde un subside de 15,000 francs à l'Œuvre du Vêtement, un autre subside au Réfectoire Elisabeth, une somme à l'œuvre des Orphelins et Mutilés de la guerre.

On modifie le barème du droit d'inscription à l'école de musique. A propos de la nomination d'un professeur de dessin à l'Ecole industrielle surgit un incident assez vif : finalement la place est donnée à M. Cosyns, le fils du conseiller lakenois, contrairement au vœu de M. Brunfaut et de son groupe qui auraient voulu voir accorder ce poste à un homme ayant de nombreuses années de service déjà dans le corps professoral et jouissant d'une compétence indiscutable.

La séance publique est ouverte à 9 heures, donc trois heures après celle annoncée... Comme on le voit, on continue à se moquer du public dans l'administration de la commune de Laken. Un seul objet à l'ordre du jour : des crédits supplémentaires au budget de 1916 des Hospices civils. C'est voté en 44 secondes. La séance est levée. Elle constitue, pensons-nous, le record de moindre durée des réunions de nos conseillers communaux depuis la guerre.

A Anderlecht.

La séance est ouverte, jeudi après-midi, sous la présidence de M. Crickx. Celui-ci fait part au Conseil du décès de M. Boon, commandant du corps des pompiers volontaires, dont les funérailles ont eu lieu la veille aux frais de la commune. Une sépulture à perpétuité est accordée à la famille du défunt en reconnaissance des services éminents rendus par lui à la population anderlechtoise.

M. Crickx déclare ensuite qu'il assumera l'intérim de bourgmestre et qu'il espère fermement trouver chez tous les membres du Conseil le concours dont il aura besoin pour assurer la mission qu'on lui confia.

On aborde ensuite l'ordre du jour. M. le docteur de Moorrman, rapporteur, présente un rapport concluant à la validation des pouvoirs de M. Peigneur, avoué et conseiller libéral suppléant. Celui-ci sera convoqué pour la prochaine séance, afin de prêter le serment prévu par la loi.

Le Conseil vote la conclusion d'un emprunt mensuel avec la Société du Crédit Communal du montant de 225,000 francs, un subside extraordinaire annuel pendant la durée de la guerre à l'Œuvre de la Goutte de Lait, un subside de 3,870 francs pour achat du charbon nécessaire aux écoles gardiennes, un crédit de 100,000 francs au Comité local pour l'achat de charbon et de bois de chauffage, diverses concessions au cimetière communal et des renouvellements de taxes communales pour 1919. On décide ensuite de louer un bâtiment situé rue du Transvaal pour servir éventuellement à l'installation d'une école professionnelle pour garçons. Un nouveau crédit de 5,000 francs est voté pour assurer la distribution de sabots aux enfants des écoles selon un tableau de répartition rapporté par le Collège.

La séance est levée ensuite. Quatorze autres questions importantes, qui figuraient à l'ordre du jour, parmi lesquelles des octrois d'indemnités, des propositions se rapportant à l'enseignement et la mise à l'étude de l'établissement d'un chauffoir public accessible aux classes nécessiteuses sont remises à une prochaine séance.

M. J.

Faits - Divers

DANS LA GUEULE DU LOUP. — Un individu se présente hier dans un commissariat de police de Saint-Gilles afin d'obtenir un renseignement. Ayant demandé l'identité du quidam, M. l'officier de police Laurent découvrit qu'il était recherché pour subir une peine de un an de prison pour escroqueries. C'est un certain Maximilien M..., marchand de bric-à-brac, demeurant rue du Faucon. Il a été écroué.

—×—

VICTORIA SCHOOL langues viv. 35, r. Bréqt.

—×—

TROP DE CONFIANCE NUIT... — M. Louis B..., demeurant rue Neuve, avait fait la connaissance d'un couple dans un établissement du boulevard du Nord. La conversation devint rapidement amicale et M. B... passa la soirée en compagnie de ses nouveaux amis. Rentrant chez lui, il constata non sans surprise la disparition de son portefeuille contenant un millier de marcs. Le signalement des auteurs présumés du vol a été lancé dans toutes les directions.

—×—

CAPITAUX A PLACER sur hypothèques en premier rang. — Ecrire avenue Eugène Plasky, 38, à Schaarbeek. (1153)

DISPARITION. — Mme Irma-Julienne Guerpet, âgée de 31 ans, demeurant 23, rue du Pont de la Carpe, a été signalée comme disparue depuis plusieurs jours. La pauvre femme, qui est atteinte de folie, avait manifesté plusieurs fois son intention de mettre fin à ses jours, aussi craint-on un suicide.

—×—

Ecole PIGIER 60, rue du Pont-Neuf BRUXELLES
Langues, Comptabilité, Sténo-Dactylo (1704)

—×—

LES MAISONS INOCCUPEES. — La maison de M. Smeesters de Montalot, rentier, rue du Beau Site, a été cambriolée entièrement en l'absence du propriétaire, à l'étranger depuis le début de la guerre. La police, qui s'est aperçue du vol, a constaté que l'immeuble a été bouleversé des caves au grenier. Le butin a dû être important: on ne pourra toutefois l'évaluer en l'absence du préjudicié.

—×—

PALACE HOTEL
AUJOURD'HUI 6 OCTOBRE, de 4 à 7 h., REOUVERTURE DU TEA-ROOM du Palace Hôtel, dans le grand restaurant entièrement remis à neuf. A 8 heures, Dîner-Concert. Deux orchestres. (1844)

—×—

UNE FRUCTUEUSE PERQUISITION — Pratiquant une perquisition au domicile des époux D..., rue du Fort, arrêtés comme receleurs, M. Laurent, de la brigade de Saint-Gilles, découvrit, sous un faux plancher placé derrière le comptoir plusieurs pièces d'étoffes paraissant également provenir de vols, une somme de 4,000 francs, et dans un autre endroit des marchandises de provenance tous aussi douteuse. Les trois individus désignés par D... et qui ont été également arrêtés sont soupçonnés d'être les auteurs du vol de 18 obligations de la Ville d'Anvers 1887 dont les numéros sont connus et qui ont été enlevés récemment à M. Alexandre J..., demeurant rue du Fort. L'enquête continue.

—×—

Assurance des Créanciers Hypothécaires
Paiement des intérêts arriérés
Caisse Patronale, 57, rue de la Régence
(1905)

—×—

IMPRUDENCE. — Mme Bodard, de Waret-la-Chaussée, était venue à Bruxelles pour faire des achats. Elle se trouvait dans un magasin de la rue Blaes, où elle choisissait des étoffes. Elle commit l'imprudence de déposer sur le comptoir sa sacoche contenant environ 2,000 francs. Lorsqu'elle voulut payer, l'objet avait disparu: il avait été enlevé par deux femmes qui se trouvaient dans le magasin et qui étaient sorties sans rien acheter. On possède leur signalement et elles sont activement recherchées par la police.

—×—

LE BANDAGISTE F. BRASSEUR, 140, r. Midi, reçoit les lund., mercr., joud., vend., de 2 à 5 h. (1964)

—×—

VOL DANS UN MAGASIN D'ALIMENTATION. — Dans le magasin de ravitaillement du Comité National de la rue d'Anderlecht, on a constaté hier un vol assez important: six caisses de 25 kilos de sucre rangé et 40 paquets d'allumettes « Le Pigeon » avaient disparu. On se perd en conjectures au sujet de ce vol mystérieux.

—×—

CHRONIQUE DES VOLS. — A Mme Thérèse A..., demeurant rue du Commerce, on a subtilisé une sacoche contenant un portemonnaie en argent et une somme de 500 francs.

— M. Georges Raman a été escroqué d'une partie de savon par trois individus qui se sont fait remettre la marchandise sous un prétexte quelconque.

— Dans la charcuterie de M. H..., chaussée de Waterloo, on a volé une partie de jambons.

— Dans les sous-sols du bâtiment en construction rue du Lombard, où doivent être installés les bureaux du gouvernement provincial, on a volé la nuit dernière toute la canalisation des eaux.

— Chez M. J..., industriel, avenue Fonsny, on avait emporté 38 sacs de 50 kilos de charbon. Plainte fut déposée. Les voleurs ont été découverts: il s'agit de trois ouvriers du préjudicié, qui ont revendu le charbon pour une somme dérisoire à un négociant du voisinage.

Au Pays de Liége

Au Pavillon de Flore

A l'affiche : « Mam'zelle Sourire », opérette à grand spectacle dont le succès semble assuré, grâce à l'activité de la régie et de la direction.

Tribunal de commerce de Liége

Voici quelle est la composition de ce tribunal pour l'année 1917-1918 : président, M. Hogge Jules; vice-présidents, MM. le docteur Charles et Paul Dambois; juges, MM. Boseret François, Dewandre Jules, Demoulin Victor, Dupont Emile, Germay Henri, Henrion Emile, Maréchal Louis, Eymael Ferdinand, Mailleux Victor, Mouton Joseph, Neumann Ernest, Nonfalize Charles et Vivario Victor.

Juges suppléants : MM. Basse Arthur, Francotte Auguste, Limbourg Léon, Nagant Charles, Samdaux Adrien, Wiser Nicolas, Benoît Alphonse, Ernotte Joseph, Jorès Hubert, Massart Alphonse, Nagelmackers Marcel, Nyssen Arthur.

Référendaire en chef, M. Renglish Félix.

Référendaires adjoints, MM. Charlier Fernand, Dechamps Florent, Gérard Léon.

Greffiers adjoints, Lehaen Joseph et Galand Jules.

Commis-greffiers, Damry Guillaume, Georet, Evrard et Paivent.

Huissiers audienciers, Listray, Halbart, Charlier et Devillers.

Sans augmentation prix
FOURRURES-PELLETERIES
Haute nouveauté
AU TIGRE ROYAL
LIÉGE, 13, rue St-Adalbert, 13, LIÉGE
Réparations. Transformations
CONSERVATION avec GARANTIE
(1908)

HUY

Faits et méfaits

Un ouvrier des scieries de bois de la chaussée des Forges, en manœuvrant une machine-outil, eut la main happée par un engrenage; il s'en tira en y laissant plusieurs doigts. Le blessé est le nommé Schille, âgé de 25 ans, chaussée de Liége.

— Un certain Charles G... se présentait chez nombre de familles huroises comme un artiste, offrant de se charger d'agrandissements photographiques et de reproductions. L'acompte reçu, on ne le revoyait plus. En dernier lieu, il logea à l'hôtel et, en partant, il enleva tout le linge qu'il y put trouver.

VERVIERS

Le tram de Spa

Depuis longtemps, le tram est pris d'assaut au dépôt de la place Verte, mais maintenant ceux qui veulent s'assurer une place, doivent grimper jusqu'aux boulevards, parfois jusque Heusy, pour « tâcher » de se caser dans une voiture, où ils resteront pour le retour !

Des scènes de pugilat se produisent même un peu trop souvent, et il ne serait pas mauvais d'envoyer dame police faire un tour de ces côtés. Les receveurs sont parfois impuissants à refuser l'entrée aux voyageurs obstinés qui, malgré la surcharge, tâchent de se cramponner à tout. Faudra-t-il attendre une catastrophe comme celle d'Odeur pour sévir ??

Et nos jambons ??

Voilà des semaines que l'on s'est fait inscrire, que l'on promettait le tirage au sort, et l'on ne voit toujours rien venir ! Que deviennent donc les jambons ? Nous osons espérer qu'ils ne fileront pas, eux aussi... par la... tangente ?

HERSTAL

Œuvre des Nourrissons

La distribution du lait aux malades et nourrissons se fait toujours régulièrement chaque jour. Toutefois, des mesures sévères ont été prises concernant le lait supplémentaire acheté par le peuple (non malade). Il a été donné à chaque famille une carte rose avec la rubrique « Œuvre de l'Enfance, Herstal »; elle doit être présentée à toute réquisition.

Ravitaillement

HERSTAL. — De la grenaille pour poules, ainsi que du son et des paillettes d'avoine pour le gros bétail, sont distribués cette semaine jusqu'à épuisement.

LA VIE EN PROVINCE

ANVERS

Mouvement du port

Arrivages du 3 octobre : 4 steamers, 6 remorqueurs, 4 bateaux-moteur, 54 allèges.

Départs du 3 octobre : 4 steamers, 5 remorqueurs, 2 bateaux-moteur, 45 allèges.

Marchandises pour le Comité National

L'allège « Mercator » vient d'arriver de Rotterdam avec 812 tonnes de farine destinées au Nord de la France.

L'allège « Aventurier » est attendue ici avec 484 tonnes de froment Manitoba, pour la province d'Anvers, et 104 tonnes de farine pour le Nord de la France.

Cette farine est destinée à la fabrication de biscuits (genre militaire), dont sont chargées les Biscuiteries De Beuckelaer, Parein, Gevers, Phœnix, Nationale et Belge.

ETAT-CIVIL

Déclarations du 3 octobre:

Naissances. — 2 garçons; 1 fille.

Décès. — P. Van Put, s. p., 83 ans, veuf de J. Boyens, Longue rue Neuve, 75; C. Van der Van, journalier, 60 ans, rue Reynders, 1; K. Lafour, s. p., 72 ans, ép. de M. Loyns, rue Van Trier, 32; L. Van de Pool, charretier, 53 ans, ép. de M. Schepens, rue de l'Epervier, 42; J. Eeckelaers, 14 ans, rue de la Famille, 42; E. Achterbergh, courtier, 55 ans, ép. de E. den Hartog, Longue rue Herenthals, 100; A. Jossens, journ., 56 ans, rue Schelle-kens, 20; F. Van Hoofstat, industriel, 41 ans, époux de W. Staes, rue Quellin, 13; H. Wauters, 68 ans, veuf de M. van der Kas, bassin du Kattendijk, Q. O., 21; M. Van de Wal, 62 ans, époux de L. Lauwers, rue Kryenburg, 74; A. Bens, 78 ans, veuve de J. Wynands et de V. Van Heeck, rue de P. Wanter, rue des Chats, 15; C. Van Dyck, 26 ans, ép. de H. Sorrou, avenue Van Put, n. —1 enfant au-dessous de 7 ans.

MONS

Exposition de l'enfance

Le Comité régional des œuvres de l'enfance de Mons qui a créé, depuis le début de la guerre, une quantité d'œuvres pour sauvegarder ses protégés, vient de commencer ses efforts par l'organisation d'une exposition.

S'il est nécessaire de donner à l'enfant les aliments dont il a besoin, il est aussi utile de faire l'éducation des mères. Les fléaux contre l'hygiène sont un facteur puissant de la mortalité infantile et le but que l'on veut atteindre par la distribution d'aliments de condition parfaite peut être totalement annihilé par la façon dont les employés de la distribuer aux nourrissons.

L'expérience médicale de tous les jours prouve que les résultats de la propagande l'emportent de beaucoup sur ceux de la thérapeutique; il vaut mieux prévoir que guérir. Dans cet ordre d'idées, il a été [illegible] depuis longtemps déjà des conférences de puériculture, elles ont même été subsidiées et il est regrettable que cet enseignement ne soit pas généralisé davantage.

Mons veut d'appliquer le principe sous une forme nouvelle. Au lieu de causeries, conférences à caractère intermittent, elle a organisé un enseignement permanent dans la salle de son exposition. Tout ce qui peut être un enseignement objectif, palpable, même pour les moins initiés, a été mis à contribution : tableaux synoptiques, graphiques, dessins comparatifs, pastels, objets, partagent le lot de faire l'éducation des mères depuis les plus infimes détails de l'allaitement jusqu'aux soins les plus précis à donner aux enfants sur instruction médicale.

Dans cette atmosphère captivante et démonstrative à la fois, les futures mères peuvent acquérir rapidement une éducation complète, rationnelle, à l'abri de préjugés dont la faveur a déjà causé tant de deuils très chers les nourrissons. Nul doute que la mortalité infantile dont la courbe tend de plus en plus à descendre au fur et à mesure que se créent des Gouttes de lait, ne vienne à Mons et dans les environs un nouvel abaissement notable par le fait de ce mode ingénieux d'éducation maternelle.

Pourquoi le chiffre de 6 p. c. de Mons n'effacera-t-il pas le 14 p. c. belge?

Il y a donc lieu de féliciter le Comité de Mons de son initiative, en émettant l'espoir que son exemple sera suivi.

Cette exposition dans son rôle éducatif ne limite pas ses efforts à la première enfance, elle protège également la grande enfance et l'adolescence en donnant aux directeurs de cantines des enfants débiles des directives hygiéniques, pécuniaires et pratiques à réaliser avec le minimum de dépenses et le maximum d'effets utiles dans l'alimentation. Faut-il insister sur l'opportunité d'un pareil enseignement?

Pour finir, l'Exposition donne, dans un compartiment spécial, la représentation de la somme d'efforts de tous genres réalisés par chacune des communes de son ressort au profit des nourrissons et des enfants débiles. Par les moyens les plus divers, souvent avec un cachet d'originalité amusant, chacune des œuvres rend tangibles les différents facteurs de son activité. La somme obtenue, les efforts réalisés, les magnifiques résultats obtenus, la coopération intime et si constante de toutes les énergies pour le sauvetage de nos jeunes souches, tout cela laisse une impression délicieuse d'humanité, de sympathie, de reconnaissance et de belle confiance dans l'avenir.

Nos meilleures félicitations aux organisateurs de toutes ces œuvres : M. le président Georges Wouters, M. le docteur Defrance, inspecteur des Gouttes de lait de la région, et M. Michaëly, Albert, directeur de ce Comité régional.

AU THEATRE

FOLIES BERGERE: Le Voyage de Suzette.

La direction des Folies Bergère se devait de reprendre cette amusante opérette à spectacle à succès qu'avait obtenu celle-ci lors de sa création, voici quelques mois, sur la scène du théâtre de la rue des Croisades, était, en effet, le garant sûr du plaisir que le public trouverait à une nouvelle de représentations. Mme Lermigeaux est toujours l'amusante Suzette que l'on sait et M. Dupré, dans un rôle qui lui sied à ravir, a créé un drôle à revendre. MM. Lefebvre, Charlier, Mmes Bosman et Delières ne méritent que des félicitations.

Il y a aussi des clowns, des animaux dressés des changements à vue, de quoi, en un mot, satisfaire les petits et les grands.

Ch. D.

BRUXELLES - KERMESSE, rue des Pierres, 19. — Spectacle varié, 1,500 places. Entrée libre. — Tous les vendredis nouveaux débuts.

Feuilleton du « Messager de Bruxelles » 95

DU SANG DANS LES TÉNÈBRES

GRAND ROMAN SENSATIONNEL

par DANIEL LESUEUR

TROISIEME PARTIE
AUTOUR D'UN BERCEAU

IV

L'aventure de Bertie

— A condition que j'aille aux Halles, le matin, et que je frotte ensuite toute la journée.

— Elle est bonne mère pour Titine et Totor...

— Oh ! elle les gâte trop, ou elle les rosse de coups...

— Enfin, elle les aime bien.

— Je ne le nie pas.

— Eh bien, mon pauvre papa, tu as besoin de la maman de tes deux petits. Patiente... Ne fais pas un enfer de ton intérieur à cause de moi. Ta femme m'a considéré comme une étrangère dont on peut tirer parti sans scrupule. C'est dans la nature, ça. Faut pas te buter... Tu as d'autres enfants...

— Une étrangère... On ne vend pas une étrangère... C'est la traite des blanches...

— Chut !... chut !... fit Bertile, qui avança gentiment sa main fluette pour fermer la bouche de son père.

Mais cette bouche étant pleine d'un feuilleté à la crème (spécialité étonnante de la cuisinière), force fut de renoncer à toute tentative.

La fillette ajouta rêveusement :

— Qui sait ? Elle pense peut-être faire mon bonheur. Il y en a tant, au premier quadrille, qui appelleraient ça une bonne aubaine.

Le brave Pageant hocha la tête. Le fin repas qu'il venait d'expédier le disposait à l'indulgence. Sa colère tombée, il n'aurait jamais l'énergie de braver sa querelleuse épouse, et il savait gré à sa fille de lui prêcher la ligne de conduite où il se rallierait fatalement, par bonhomie, habitude, faiblesse.

— Mais enfin, demanda-t-il, pourquoi es-tu couchée ? Quel est ton mal ? Je te vois maigre, pâlotte...

— Bah ! dit-elle, ce n'est rien.

Un observateur plus avisé que l'humble frotteur eût remarqué l'accablement si peu naturel qui s'abattait sur l'oreiller cette jolie tête de quinze ans, le ton las, désenchanté, des quatre mots que soupirèrent les lèvres puérilles.

— Rien... mais quoi ? insista le père. On n'est pas au lit, à ton âge, quand on n'a rien. As-tu vu un docteur ?

— Non, fit-elle avec un vif redressement du buste, ce n'est pas la peine. Il ne faudrait pas le déranger pour si peu, le docteur Delchaume.

— Ah ! il ne regarde pas au dérangement, celui-là, déclara Pageant. Voilà un médecin qui a du cœur pour les pauvres gens... A venir des trois fois par jour chez des clients dont il ne veut pas accepter un rouge liard.

— Comment le sais-tu ? demanda Bertile.

Son mince visage devenait lumineux. Du rose flambait aux pommettes. Les yeux brillaient dans leur large cerne d'ombre. Sur le drap, les petites mains frémissantes entrelaçaient nerveusement leurs doigts.

— C'est donc depuis que tu es partie ? fit le père. Qui ?... Et je ne t'ai pas raconté. Ta petite sœur... Titine... Elle nous en a fichu un trac !... On aurait cru qu'elle nous passait entre les mains.

— Oh ! Comment ?...

— Une nuit, elle s'est mise à étouffer, à râler... Son corps raide comme du bois... Les yeux hors de la tête.

— Quelle horreur !...

— J'ai couru chercher le docteur Delchaume... Le seul que je connaissais... Et puis, il avait été si gentil au moment de la scarlatine...

— Il est venu ?... comme ça ?... dans la nuit ?...

— Tout de suite.

— Qu'il est bon... murmura Bertile, retombant sur son oreiller, le regard en haut, les mains jointes, en extase.

— Tu peux le dire... Il a sauvé la gosse.

— Qu'est-ce qu'elle avait ?

— De l'asthme « enfantine », qu'il a dit.

Il y eut une minute de silence. Le père Pageant considérait le visage exalté, l'expression absente de sa fille. Elle ne paraissait frappée que d'une chose dans la maladie de la cadette : l'intervention du docteur Delchaume.

Tout à coup, elle dit :

— Papa, tu ne trouves pas injuste qu'un homme comme ça puisse être malheureux ?

— Dis donc, petite, fit-il bonassement... En serais-tu amoureuse, par hasard, de ton docteur Delchaume.

La fillette tressaillit et se redressa, comme secouée d'un choc galvanique.

— Oh ! papa... c'est méchant ce que tu dis là !...

— Histoire de rigoler un peu.

— Faut pas.

— C't'idée !... Il est gentil garçon... Un peu vieux pour une gamine comme toi...

— Vieux !... Il n'a pas trente ans.

Le père eut encore un regard de malice. Alors la petite danseuse parla très vite, tandis qu'une flamme de fièvre la transfigurait d'un éclat soudain.

— Ne continue pas, père... Tu me ferais du chagrin. Tu vois bien que le docteur Delchaume est en grand deuil. Il ne se console pas d'avoir perdu sa femme... Et s'il devait se consoler...

— Allons !...

— Ce ne serait pas moi...

— Et qui ?...

— Oh ! la seule capable de guérir un cœur comme le sien... La meilleure... la plus belle... Tu ne devines pas ?... voyons ! Flaviana !

L'enfant, ce nom jeté, retomba en arrière, reprit son visage lointain, son visage « d'au delà », et murmura doucement, comme pour elle-même, avec un accent intraduisible, dont l'âme simple du père se troubla :

— J'ai bien compris, va... J'ai bien vu comme il la regarde quand il croit qu'on ne fait pas attention...

Ces mots furent prononcés sans amertume, sans blâme, tendrement... Toutefois il en émanait quelque chose de triste dont le pauvre père sentait le malaise.

Il ne sut que dire, ni trouver la plaisanterie qui secouerait son impression.

Comme il demeurait gauchement silencieux, tandis que Bertile, emportée par un rêve, semblait oublier sa présence, une porte s'ouvrit.

Celui dont ils venaient de parler entra.

— Eh quoi ! s'écria Raymond, en marchant vers le lit. Ça ne va pas, mignonne. Qu'est-ce que nous avons ?

Puis, reconnaissant l'honnête frotteur :

— Bonjour, père Pageant. On est venu tenir compagnie à sa fillette. Elle doit vous en raconter, hein ? notre future étoile.

Ce ton enjoué, c'était un de ses devoirs professionnels.

« Le père doit être inquiet, puisqu'il est accouru », pensait-il. « Commençons par dissiper cela. »

La petite malade ne lui fournit guère d'éclaircissements. Elle avait eu une syncope après la répétition. Le jeu des lumières l'avait éblouie. Au retour, Flaviana voulait qu'elle se couchât. Elle ne savait pas que le docteur fut prévenu.

— Votre « petite mère » m'a envoyé un mot pour me prier de passer, dit Delchaume. Cette « petite mère-là » a plus de sollicitude effarouchée qu'une vraie maman. Car je ne vois pas... Tiens ! ajouta-t-il, en lui prenant le poignet pour consulter le pouls, qu'est-ce que ces menottes glacées ? Avez-vous des frissons ?

« Ses mains étaient brûlantes avant qu'il entrât », se dit Pageant. « Allons, ça y est... la voilà toquée de son séduisant doc-teur. Et à ce point !... Bon sang !... Pourvu que ça ne soit pas du chagrin pour elle. »

L'idée le traversa, en éclair : « Si ma gosse de femme avait eu raison ?... Les filles des pauvres gens, ça leur coûte bien cher d'être sages !... »

Mais son cœur de brave homme repoussa la suggestion :

« Ça lui coûtera ce que ça lui coûtera... Et à moi aussi. J'aime mieux tout que de la voir mal tourner. »

Cependant, lorsque Delchaume l'appela dans la chambre voisine pour lui dire que « c'était assez sérieux », le pauvre ouvrier eut un tragique sanglot.

— Courage, mon brave. Rien n'est désespéré.

— Sauvez-la, monsieur le docteur.

— C'est son âge qui la sauvera. Pensez donc... La jeunesse même... Elle n'a pas seize ans.

— Mais sa maladie... Qu'est-ce que c'est ?

— De la névrose... de l'anémie... La tuberculose la guette. Nous n'en sommes pas là. Seulement, il faut veiller. Cette enfant doit se suralimenter, et elle ne mange plus. Elle devrait être gaie, courir au soleil... Son métier la fatigue trop. Il ne faut plus qu'elle danse...

— Bon Dieu de bon Dieu ! qu'allons-nous devenir ?

— C'est affaire à madame Flaviana et à moi, ça, papa Pageant. Ne vous inquiétez pas. Elle a une amie... je devrais dire... une providence... De mon côté...

— Oh ! vous l'avez déjà installée là-bas, à Claire-Source, dans votre maison de campagne.

(A suivre.)

Le Pain Quotidien

Parmi les nombreuses « questions » mises à l'ordre du jour depuis les débuts de la guerre et dont la plupart n'ont pas encore reçu de solution, malheureusement, la question du pain occupe, sans contredit, la première place.

Pas une semaine ne s'écoule sans qu'une publication plus ou moins autorisée ne donne au sujet de la désagréable « boule noire » qui, pour l'instant, constitue le plat de l'alimentation du peuple.

Cependant, on est loin d'être d'accord sur les qualités et les défauts du pain officiel : nous croyons donc que nos lecteurs verront avec intérêt d'étude suivante, très sérieuse, que veut bien nous communiquer un spécialiste de ces questions.

***

J'ai suivi en votre journal tout ce que médecins, meuniers, boulangers et autres savants ont écrit au sujet du pain complet, et permettez-moi de vous dire que je suis resté profondément étonné de voir combien toutes ces personnes semblent être peu au courant des travaux scientifiques faits sur cette si importante question du pain qui nous intéresse passionnément actuellement.

Ils discutent sur la façon de moudre le grain, de mélanger la farine et le son, de faire ce pain complet qu'ils trouveraient parfait s'il était fait comme ceci ou comme cela, mais ils ne discutent pas la valeur nutritive de ce pain complet, comparativement au pain blanc; au contraire, au nom de la médecine, ils condamneraient presque le pain blanc.

La situation exige peut-être la consommation du pain brun, mais il est, me semble-t-il, inutile de faire supporter à la masse un régime qui fatiguera l'organisme de tous, ce n'est certes pas le moment, et tous les besoins de l'homme bien portant doivent être examinés.

Du grain de blé que, malgré les circonstances actuelles, nous pouvons encore obtenir, nous devons chercher à extraire le maximum de farine, présentant le maximum de valeur nutritive; aussi, si vous le voulez bien, pour vous et vos lecteurs, et en restant dans des détails oiseux, en rapportant sur les travaux scientifiques et sur les réflexions que suggère le bon sens, je vais vous donner une idée de ce que devrait être notre pain.

D'abord, que faut-il à notre organisme pour qu'il fonctionne normalement ? La chimie biologique nous apprend qu'il nous faut trois genres d'aliments et un véhicule pour les faire pénétrer dans nos tissus après qu'ils ont été solubilisés.

Le véhicule sera l'eau; les matières grasses, les sucres; les féculents, les amidons seront les aliments respiratoires, c'est-à-dire qui, en présence de l'oxygène, subissent dans notre organisme une combustion qui nous fournit la chaleur nécessaire à la vie.

La viande, le blanc d'œuf, le gluten des céréales, la légumine des légumineux, seront les aliments plastiques de composition semblable à celle de nos tissus, ils servent à reconstituer la dépense provoquée par le travail.

Le chlorure de sodium, le soufre et le phosphore sous forme de sels solubles divers qui, associés au carbone, à l'azote, à l'oxygène, entrent dans la formation de nos tissus ou de notre squelette, forment les aliments minéraux.

Les transformations de tous ces différents aliments sont opérées par les liquides sécrétés par nos organes de la digestion, salive, suc gastrique, bile, suc pancréatique, suc intestinal, qui contiennent des produits que l'on a baptisés du nom de diastases et qui, avec une aisance remarquable, transforment les amidons en sucre, les albuminoïdes en peptones, saponifient les matières grasses; mais, par la mastication, nous devons rendre plus faciles les transformations en provoquant la division des aliments pour offrir aux différents sucs des surfaces plus grandes; c'est pour la même raison que nous faisons fermenter la pâte avant de la cuire, afin de la diviser, de la feuilleter, pour lui donner la porosité indispensable à une bonne digestion.

Examinons maintenant la coupe d'un grain de blé au microscope. Nous voyons d'abord l'enveloppe formée de plusieurs séries de couches, les premières forment le cément; les suivantes, l'assise digestive, enfin se compose de grosses cellules remplies de produits huileux; ensuite vient l'amande farineuse, qui se compose de cellules renfermant les grains d'amidon noyés dans une matière plastique, qui est nommé gluten; puis, s'appuyant sur le sommet, nous distinguons le germe.

D'un blé à un autre, les proportions de ces trois parties varient naturellement, mais en moyenne un grain de blé donne :

Enveloppe, 15,5 p. c.; amande, 83 p. c.; germe, 1,5 p. c.

L'analyse chimique de ces diverses parties nous apprendra que l'enveloppe, surtout dans l'assise digestive et le germe, sont, comme l'amande, riches en matières azotées et en matières grasses et en matières minérales. Victoria, vont crier les partisans du pain complet, vous avez là vos trois genres d'aliments ! Oui, mais alors, mangeons de la laine, du crin, de la corne, du cuir, ils sont constitués de matières azotées, comme l'albumine d'œuf, du bois que certains réactifs ou ferments peuvent transformer en sucre. Pourquoi n'employons-nous pas tous ces produits pour notre nutrition ? Simplement, parce qu'ils ne sont pas assimilables comme ne le sont pas les « matières azotées », que le son et le germe renferment en grande quantité.

Le professeur Rathay, de l'Institut de Klosterneuburg, montra que l'enveloppe du blé ne subit pas d'altération appréciable en traversant le canal digestif humain. Le docteur Girard absorba 5 gr. 673 d'enveloppes, et il en a recueilli après digestion 5 gr. 191; ces enveloppes, avant digestion, contenaient 16,32 p. c. de matières azotées, après élimination elles en contenaient encore 15,62 p. c.

Nous n'avons donc, au point de vue de l'alimentation, aucun intérêt à mélanger, pour la panification, le son à la farine de blé; et il n'est pas raisonnable de donner du son à l'homme, qui ne le digère pas, tandis que le bétail qui le digère en est privé.

Là ne s'arrêtent pas les choses, car non seulement nous n'avons aucun intérêt à faire cette introduction de son dans la farine, mais nous devons la proscrire, car elle est nuisible, diminuant la valeur alimentaire des produits de la mouture.

Dans les cellules de l'assise digestive de l'enveloppe où se trouve une matière jaunâtre, dans laquelle on découvre des gouttelettes huileuses infiniment petites, Mège-Mouriès, déjà en 1852, avait constaté la présence d'un ferment soluble auquel il avait donné le nom de céréaline, et c'était cette céréaline, d'après lui, qui donnait cette coloration que prend le pain contenant du son.

Grâce aux travaux de Gabriel Bertrand et de Bautroux, nous sommes mieux fixés sur la nature de cette céréaline, mélange d'au moins deux diastases que l'on trouve également dans le germe, l'une est une oxydase, l'autre une amylase; la première agit sur la matière soluble du son pour y fixer de l'oxygène et la transformer ainsi en matière fortement colorée en noir; la seconde, à la température favorable de la cuisson, solubilise l'amidon et, de ce fait, rend le pain plus coloré, mais surtout plus compact, et, par conséquent, moins apte à se laisser pénétrer par les liquides.

La matière grasse du son et du germe jouit de propriétés purgatives spéciales, elle rancit avec la plus grande facilité et communique son odeur aux farines qui la contiennent.

Mieux vaut donc une moindre quantité de pain, mais du pain digestible et assimilable et qui ne donne pas la diarrhée, ne fatigue pas l'intestin et, chose importante, n'empêche pas l'utilisation des parties assimilables comme le fait le pain complet qui provoque un passage rapide à travers nos organes et diminue ainsi la durée de contact avec les vaisseaux d'absorption et, par conséquent, abaisse sensiblement le taux d'assimilation. Comparé au pain du blé entier, le pain blanc donne lieu à une proportion de fèces trois fois et demi moindre, et le taux d'azote assimilé montre que, quand on consomme un kilogramme de pain blanc, il faut consommer, toutes choses restant égales, 1 k. 300 de pain complet.

Avec le pain blanc, pour 100 parties d'azote fourni, 85,10 sont assimilées; avec le pain complet, 57,7 seulement.

Le gluten, matière albuminoïde insoluble dans l'eau, se retrouve dans toutes graines de céréales, mais pas avec les même propriétés physiques: celui du blé possède seul des propriétés de cohésion et d'élasticité dues à l'une des deux substances qui le composent, appelée gliadine, matière apalogue à la colle forte, qui se gonfle en présence de l'eau; l'autre substance, au contraire, est une poudre inerte.

L'élasticité du gluten est un facteur important de la qualité du pain, car plus un gluten sera élastique, plus le pain sera poreux, léger, par suite plus perméable aux liquides, par ce fait plus digestif. On doit donc poursuivre le but de conserver au gluten son maximum d'élasticité, de quelque provenance ou qualité soit le blé; cette question est du ressort de messieurs les meuniers et entraîne l'étude de la mouture avec meules métalliques et de celle avec cylindres métalliques à vitesses différentielles qui seule devrait être employée. Je pense, du reste, que les grands moulins qui nous fournissent la farine actuellement et dont plusieurs sont de création récente, ont suivi le progrès et possèdent un outillage parfait, susceptible de moudre le grain sans échauffer les produits moulus, échauffement qui ferait perdre au gluten une grande partie de son élasticité.

Agréez, etc.

***

De cet exposé très clair, il résulte que le pain officiel est loin de présenter le quantum d'éléments nutritifs vraiment utilisés, qu'on pourrait retirer d'un pain, moins complet, mais plus assimilable.

Mais c'est là le point de vue du physiologiste; le point de vue serait-il en l'espèce trop restreint et ne pourrait-il concorder avec les exigences du moment ?

Chronique Judiciaire

COUR D'APPEL

Bail.

L'article 1165 du Code civil dispose que les conventions n'ont d'effet qu'entre les parties contractantes; elles ne nuisent point au tiers et elles ne lui profitent que dans le cas prévu par l'article 1121 dudit Code, c'est-à-dire lorsqu'il y a eu stipulation au profit d'un tiers.

La Cour avait à examiner le point de savoir si l'offre faite par le preneur de payer au bailleur le montant des loyers dus par les sous-locataires et de céder les actions nées du contrat de sous-location est satisfactoire.

Le bailleur, dit en substance l'arrêt intervenu, est un tiers étranger au contrat de sous-location dans lequel il n'intervient en aucune manière, ni pour le choix des personnes, ni pour le prix de location; il s'ensuit que les immeubles, fussent-ils même loués à usage de cabarets, dès que la jouissance, conformément à la destination lui a été procurée, ne peut exciper de l'insolvabilité des sous-preneurs pour se dégager des obligations qu'il a contractées à l'égard du bailleur et notamment de celle de payer l'intégralité du loyer; il ne peut davantage valablement se libérer en laissant au bailleur la charge et le risque de poursuivre lui-même, dans les limites de l'article 1753 du Code civil, les sous-preneurs en paiement de ce qui lui est dû par le locataire principal (selon ledit article 1753, le sous-locataire n'est tenu envers le propriétaire que jusqu'à concurrence du prix de sa sous-location dont il peut être débiteur au moment de la saisie, et sans qu'il puisse opposer des paiements faits par anticipation).

SPORTS

CYCLISME

Résultats divers.

— A Troppow (1 heure derrière motos). — 1. Schipke, couvrant 66 km. 210; 2. Pavlo, à 300 m.; 3. Praxenbel; 4. Weit.

— A Hanovre, match de vitesse en 2 manches. — 1. Lorenz; 2. Schrage; 3. Muller; 4. Brehmer; 5. Kant.

100 km. derrière motos. — 1. Kruplat; 2. Rudel; 3. Appelhans; 4. Gunther.

A Gembrugge. — La dernière réunion comportait les épreuves suivantes:

1. Handicap pour débutants. — 1. Vandevelde (6); 2. Debuck (80); 3. De Roo (70).

II. 10 km. (5 classements). — 1. Vermeiersch, 9 points; 2. Magriens, 10 p.; 3. Josse, 14 p.; 4. Mathys, 18 points.

III. 10 km. débutants (3 classements). — 1. Renné Impe, 5 points; 2. Ph. Vandevelde, 6 p.; 3. Van Lanker, 9 p.; 4. Dierickx, 11 points.

IV. 50 km. par équipes. — 1. César Debaets, qui, n'ayant pas d'équipier, fait toute la course seul, résistant à tous les démarrages et se classant

Cette augmentation ne se rapporte pas:

1° A l'unique chien de garde des habitations ou des fermes isolées à la campagne;

2° Aux deux seuls chiens de trait, à la condition que les propriétaires de chiens dont il est question sous 1° et 2° ci-avant aient fourni la preuve au receveur des contributions compétent, dans le délai de quatre semaines à dater de la publication du présent arrêté, par la remise d'un certificat à délivrer par le bourgmestre de leur localité, que le chien de garde est indispensable pour assurer la sécurité de l'habitation ou de la ferme, ou bien qu'il s'agit de deux chiens de trait servant exclusivement à cet usage. Dans chacun des deux cas dont il est question, il ne sera perçu que la taxe inhabituelle.

L'exonération prévue à l'article 2 du règlement en faveur des chiens servant de guides aux aveugles et de l'unique chien de trait est maintenue.

b) La taxe annuelle de 100 francs à charge des contribuables patentés comme marchands de chiens prévue à l'article 3 du règlement est portée à 200 francs; elle est réductible à 80 francs en lieu de 40 francs.

Bruxelles, le 25 août 1917.

Der Präsident der Zivilverwaltung
für die Provinz Brabant,
Dr KRANZBUHLER.

ARRETE

J'approuve par la présente, en conformité de l'article 56 de la loi provinciale combiné avec l'arrêté du 3 décembre 1914 (Bulletin officiel des lois et arrêtés pour le territoire belge occupé, page 61) et en conformité des arrêtés du 17 mars et du 26 avril 1917 (Bulletin officiel, pages 3469 et 3661), la décision de M. le président de l'administration civile pour la province de Brabant en date du 25 août 1917, portant modification pour l'année 1917 du règlement provincial du 10 décembre 1891 sur la taxe provinciale sur les chiens.

Bruxelles, le 18 septembre 1917.

Der Generalgouverneur in Belgien,
in Vertretung,
ges: von ZWEHL,
General der Infanterie.

A. 14407. Bruxelles, le 28 septembre 1917.

Je porte l'arrêté qui précède à la connaissance du public. Les receveurs des contributions ont été invités à procéder, sans retard, à la perception des augmentations des taxes sur les chiens. Le délai de quatre semaines dont il est question au littera A, chiffre 2, de l'arrêté, prend cours à partir du 1er octobre 1917.

Conformément à l'article 5 du règlement provincial du 10 décembre 1891, modifié le 5 janvier 1916, le port d'une médaille provinciale est obligatoire pour tout chien déclaré. Je donnerai des instructions pour que tout chien errant ou porté sur les lieux, qui ne serait pas pourvu de la médaille prescrite, soit immédiatement saisi. J'engage, en conséquence, tous les possesseurs de chiens qui, jusqu'à présent, n'auraient pas fait leur déclaration, à remplir, sans retard, cette formalité, chez le receveur des contributions compétent.

Der Präsident der Zivilverwaltung
für die Provinz Brabant,
Dr KRANZBUHLER.

NÉCROLOGIE

On nous prie d'annoncer la mort de Mme Veuve Pierre JACOBS, née Elisabeth HERINCKX, pieusement décédée à Saint-Gilles-Bruxelles, le 30 septembre, à l'âge de 74 ans.

Le service suivi des funérailles a eu lieu dans la plus stricte intimité.

Il n'a pas été envoyé de lettres de faire-part. (1956)

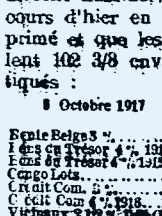

MAUX DE DENTS
sont radicalement guéris
PAR LE
DENTOGÈNE
le flacon fr. 1.25, Pharmacie

Banque Immobilière de Belgique
19, boul. Bischoffsheim, Bruxelles
ACCEPTE TOUT ORDRE
pour la Bourse de Bruxelles au taux officiel
SE CHARGE DE LA VENTE DE TITRES NON COTÉS
paiement de coupons, prêts sur titres et toutes opérations financières (55)
RENSEIGNE SA CLIENTÈLE
sur le mouvement des valeurs spéculatives

Chronique Financière

BOURSE OFFICIEUSE DE BRUXELLES

5 octobre 1917. — La semaine se termine, en somme, dans de bonnes conditions; l'activité ne manque pas, en effet, et si un peu d'hésitation se remarque de-ci, de-là, il y a, par contre, une accentuation de la reprise des affaires en valeurs coloniales, ce qui paraît être une bonne indication pour les prochaines séances.

Nos rentes et lots de villes gardent leur marché habituel; notons en passant que le cours d'hier en lots du Congo a été supprimé et que les Bons du Trésor 1917 valent 102 3/8 environ. Voici les cours pratiqués :

5 Octobre 1917	Derniers cours faits	Plus bas	Plus haut
Rente Belge 3 %	72	71 50	72
Bons du Trésor 4 % 1917	102		
Bons du Trésor 4 % 1919	102		
Congo Lots	92 75		
Crédit Com.			
Crédit Com 4 % 1918			
Vicinaux 3 % (Lots)			
Vicinaux 3 % mai			
Vicinaux 3 % janv. juil. etc.			
Anvers 1868			
Anvers 1887			
Bruxelles 1903			
Bruxelles 1905			
Bruxelles Maritime			
Intercommunales Eaux			
Gand 1899			
Liège 1887			
Liège 1905			
Ostende 1898			
Schaerbeek 1906			
St-Gilles 1917		100 50	100 70
Verviers 1873			

Les obligations industrielles se retrouvent à peu de chose près à leur ancien niveau. Ainsi on fait 440 en 3 1/2 p. c. Banque Belge de Chemins de Fer; 477 1/2, 480 en 5 p. c. Centrale Industrie Electrique; 415 à 420 en 4 p. c. Mutuelle de Tramways; 493 3/4, 491 1/4, 492 1/2 en 5 p. c. Tramways d'Odessa; 525 en 6 p. c. Estampage du Donetz; 480 en 4 p. c. Glaces d'Auvelais, et 65, 70 en Eau, Gaz, Electricité. En 5 p. c. Tramways et Electricité, on se tasse à 427 1/2. D'autre part, des demandes se produisent en 5 p. c. Tramways et Electricité à 465; en 5 p. c. Simféropol à 470; en 5 p. c. Sambre et Moselle à 485; en 5 p. c. Ham-sur-Sambre à 482 1/2.

En actions bancaires, les modifications de cours sont peu intéressantes. Nous retrouvons la Banque Belge pour l'Etranger à 710, 707 1/2; la cap. Outremer à 697 1/2, 696 1/2, 695, et le Crédit Anversois à 412 1/2. En Caisse de Reports on est mieux à 1530, 1535.

Les affaires ne sont pas très nombreuses aujourd'hui en valeurs de transports; quelques cours ont pourtant bonne allure. La Maritime au Congo se tient à 885; les Tramways de Bialystock font 33 1/2 en cap., et 40, 37 1/2, 38 en jouiss.; la jouiss. Caire est hésitante à 590, 595; la div. Espagne Electriques cote 65 1/2, 66 1/2, la fond. est ferme à 1375, 1380; l'ord. Internationale de Tramways est ferme à 21; l'ord. Livourne est mieux à 114, 117 1/2, ainsi que la cap. Mutuelle à 75, 81 1/4, et la cap. Palerme se retrouve à 53 3/4.

De bons cours en cap. Rails Electriques à 630, 620, 625, 635, 637 1/2; en Secondaires à 520, 517 1/2, 522 1/2 en cap., à 1470 en fond.; en priv. Belge de Tramways à 14, 15, 16; en Sofia priv. à 127 1/2, 130; en cap. à 160, en div. à 20; en Tientsin cap. à 1400, 1410, et en fond. à 2150, 2250. Peu de chose à dire des Rome-Milan à 82 1/2, 83; de la cap. Rosario à 88, et de la cap. Rottendam à 98. Des achats discrets se remarquent en priv. Tramways et Electricité à 85, 89, et en ord. à 24, 24 1/2, 25; la priv. Vérone est mieux à 147 1/2, 150, mais la fond. Financière de Transports est discutée à 1290, 1280.

Transactions limitées encore en valeurs sidérurgiques; les cours, toutefois, se maintiennent bien. Notons d'abord que le cours d'hier en Alliance a été retiré. De la fermeté en Laminoirs de Baume à 250, 255; en Bonehill à 90, 95; en Châtelet priv. à 155, 160; en ord. à 115, 120; en cap. Energie à 105, 107 1/2, 110; en cap. Monceau-Saint-Fiacre à 185, 187 1/2, 190, en ord. à 125; en cap. Trust Métallurgique à 40; en Wattelar cap. à 59 1/2, et en fond. à 42, 43, 44.

D'autre part, nous relevons un peu de lourdeur en cap. Emailleries de Gosselies à 140, 142, et en ord. Sambre et Moselle à 160.

La semaine finit dans de bonnes conditions pour les valeurs charbonnières, qui réalisent encore de nouveaux progrès, tout en étant au demeurant moins travaillées qu'au début de la huitaine.

Les transactions se sont aujourd'hui principalement portées sur Andenines à 1190, 1195; l'Arbre Saint-Michel à 625, 622 1/2, 630; le Bois d'Avroy à 990 (hier 960); la priv. Bois de Saint-Ghislain à 180, 190; l'ord. Bonne-Espérance à Lambusart à 1900; le Carabinier de 995 à 1015 et 990; les Charbonnages Belges à 665, 660, 655, 657 1/2 en cap., et 315, 320 en jouiss.; la Concorde à 1700, 1725, 1750; la Forte-Taille à 730, 725, 735 (le 2 courant 755 seul coté); les Gives de 265 à 272 1/2; le Grand-Conty à 750, 700, 752 1/2, 755; le Grand-Mambourg à 162 1/2; Ham-sur-Sambre à 645, 650, 655; Hornu et Wasmes à 10500; les Houillères-Unies à 975, 972 1/2, 977 1/2; Marcinelle-Nord à 695, 700, 690 et 697 1/2; Mariemont à 2675; la priv. Nord du Flénu à 305, 310; Ormont à 625, 630, 635; le Trieu-Kaisin à 1490, 1500; les Unis-Ouest de Mons à 1270, 1260, et Lonette à 255 et 260.

Les Hainaut ne sont pas cotés. Nous publierons incessamment quelques renseignements intéressants sur cette entreprise.

Quelques réalisations se produisent en charbonnages hollandais; on fait 1305, 1310 et 1315 en div. Laura, et de 2200 à 2220 en Willem-Sophia.

Les zincs sont soutenus et assez actifs. Bacares se fixe à 117 1/2 et 115, la cap. Mines d'Or Australasiennes est ferme à 192 1/2, 194, Nebida a des demandes à 400, 405, la cap. et la div. Nitrates valent respectivement 103 et 31 1/2, 32, les Phosphates de la Malogne s'inscrivent à 175, 185 et 90, 92 1/2 (hier 89 1/2, 90), Tamega se répète à 615 et la Productora B est dans le même cas à 90, 92, 93.

En verreries, la cap. Verreries Belges résiste bien de 275 à 285 et la jouiss. est ferme de 150 à 160.

Peu de cours, mais de la résistance en des tributions d'eau et en valeurs d'éclairage. On retrouve les cap. Eaux de San Antonio à 70, 71, 72, les priv. Eau Gaz Electricité en avance à 12, 13, 14, l'ord. Eclairage du Centre à 21, l'Intercommunale Belge d'Electricité à 340, 350, la div. Nantes de 49 à 52, la cap. Electricité de Rosario à 121 1/4 et les Entreprises Electriques à 810, 807 1/2, 805, de 720 à 715 suivant le titre, et les ord. Dukaï à 17.

On s'occupe peu des textiles et des industries de la construction, où nous ne rencontrons que la cap. Loth à 400, 405, la fond. La Nô à 165, les Carrières Wincqz à 62 1/2 et les Céramiques Now à 207 1/2 et 48 3/4 suivant le titre. Par contre, on remarque à nouveau de bons achats en ord. Produits chimiques et Huileries d'Odessa à 180, en priv. Produits de Haren à 110, 105 et 115, en Verdun à 350 et en jouiss. Wessel à 30, 32 1/2.

A la division coloniale, la tendance est toujours aussi satisfaisante. Les ord. Haut Congo restent très en vue et s'avancent encore à 870, 875 et 880. On progresse aussi en priv. et en ord. Katanga, respectivement à 3325 et 3305, 3195 à 3220, en fond. Produits du Congo à 120, 125, en Union Minière à 1760, 1770, 1750 pour la cap. et 1500, 1600 pour la div., en Tanganyika de 123 1/2 à 125 et en Géomines de 617 1/2 à 630.

On est ferme également en fond. Lacourt à 665, 660, en Simkat à 92, 92 1/2 et 450, 445, 442 1/2 suivant le titre, en cap. Luki à 43, 42, en Equatoriale Congolaise à 835, en cap. Intertropical à 92, en Compagnie du Congo Belge à 180, 185, en Commière à 100, 101 1/4 et 42 1/2, 43 1/2 respectivement et en Belgo Katanga de 75 à 80 pour la div. et à 70 1/2 pour la cap.

Au groupe Hallet, les affaires ont de l'ampleur et la fermeté domine. Batangaza se retrouve à 212 1/2, 215 et 217 1/2, les Plantations Allemandes vont de 121 1/4 à 125, les Plantations Hallet se tiennent à 550, les cap. et les fond. Mopoli valent respectivement 162 1/2 et 1280, 1275, 1270, Solango progresse à 490, 495 et la fond. Semadam s'incrit à 540.

Les autres valeurs caoutchoutières sont soutenues, mais moins animées. Notons les Zuid Preanger à 215, la div. Produits Végétaux à 32 1/2, la Senuah Rubber à 73 1/2, 74, la cap. Simpang Kiri à 1170, 1175, 1180, la 10e fond. Noembong à 335, 340, Kalimgah à 7 31/2, 73 et les cap. Java de 212 1/2 à 217 1/2.

Quelques bonnes affaires par continuation en industries diverses, dont la tendance reste bonne. L'Auxiliaire Internationale de Chemin de fer est soutenue à 185, 187 1/2, 190, la priv. Belgo Canadian Pulp vaut 630, les ord. Bougies de la Cour restent à 350, 335, les cap. et les fond. Brasseries du Hainaut sont soutenues à 52 1/2, 53 3/4, 55 et 13, 15, 12, les Feutres de Varsovie s'achètent à 55, 57 1/2, 60 pour la priv. et 235 pour la cap., l'International des Grands Bazars se prend à 33, 34, Derriendt se fixe à 100, la div. Madrid-Palace est bien à 120, 125, les Matières premières pour la Chapellerie bougent peu à 1125, 1150 et 825, 850 et les ord. Wagons-Lits font une apparition à 225.

On a annulé les cours faits hier en Orbrique Internationale et en cap. Colonial Rubber.

Aux pétroles, il y a moins d'animation. La div. Nafta est bien orientée de 250 à 260, la Roumanie en reprise à 162 1/2, 165 et 140 à 155 suivant le titre, et Tustanowice se replie à 292 1/2, 290, 295 en priv., 70 à 71 1/2 en cap. et 90, 91, 92 en fond.

En sucreries, nous ne trouvons que la div. Italo-Belge à 167 1/2 et la fond. Saint-Jean de 270 à 266 1/4.

En valeurs étrangères, nous rencontrons un peu d'irrégularité dans les tendances. La Kaiping reste bien travaillée à 76 3/4-79 3/4 selon les coupures, la Barcelona bouge peu à 122 1/2, la Madeira fait encore 280, mais le Mexico Tram se tasse à 320, 315, 317 1/2.

Un léger mieux en div. Agricole d'Egypte à 225-235 et en cap. Alexopent à 82 1/2; en div. Egyptian on se tient à 119 et en cap. Héliopolis on fait 140. La priv. Prado reste à 67 1/2, l'obl. Badajoz est en reprise à 550, mais on ne bouge guère en Porto-Rico à 165-167 1/2 ni en Port de La Havane à 280. Le Port Para se soutient moins bien que hier, à 330 en obl., à 120, 121 1/4 en priv. et à 72 1/4-71 1/4 en ord. Les cours d'hier en Linarès variable et en Canadian Pacific ont été annulés. Rien d'intéressant en Matériel Franco-Belge à 590, en Parisienne à 217 1/2, en Bazar de La Haye à 475 ni en Ligure Toscane à 297 1/2-300.. Le Japon spécial s'affiche à 107 1/2. En ord. Nicolaïeff, le cours d'hier a été retiré.

C. DEBEURS.

BOURSE DE BERLIN

4 octobre. — La spéculation s'abstient. A l'ouverture, la tendance dominante est ferme. Dans la suite, le calme des affaires déprime les cours légèrement. Quelque attention pour les Phönix. Bismon, les titres mipiers tendent à fléchir. Il en est ainsi également des titres d'armements qui perdent les faibles améliorations du début. Les titres des pétroles sont plus faibles. Les Schuckert, du groupe de l'électricité, obtiennent des cotations meilleures. Les maritimes continuent à perdre du terrain. Les Chemins de fer Orientaux, les chemins de fer de l'Etat Austro-Hongrois, les Prince-Henri et les Tabacs Ottomans maintiennent leur tendance ferme. Aux placements, on recherche les rentes centrales et roumaines.

BOURSE DE PARIS

3 octobre. — Marché très soutenu en valeurs russes et en mines d'or; le reste est sans changement.

Rente 3 p. c., 60.20; id. 5 p. c., 88.35; Crédit Lyonnais, 1140; Métropolitain, 435; Saragosse, 445; Suez, 4600; Raff. Say, 470; Caoutchouc, 249; Malacca, 154; Bakou, 1450; Briansk, 312; Lianosoff, 285; Maltzoff, 412; Le Naphte, 328; Toula, 750; Rio-Tinto, 1565; China Copper, 380; De Beers, 392; Goldfields, 48; Tanganyka, 125.

BOURSE DE LONDRES

2 octobre. — Marché ferme, notamment en valeurs américaines. Un peu d'irrégularité dans les mines.

Consolidés 2 1/2 p. c., 54 3/4; Russe 5 p. c. 1906, 70 1/2; Emprunt de guerre 5 p. c., 94 5/16; id. 4 1/2 p. c., 100 7/8; id. 3 1/2 p. c., 86 5/8; Canadian Pacific, 178 1/2; Steel, 116; Rio-Tinto, 65 3/4; Chartered, 15 sh. 9 d.; De Beers, 19 1/8; Goldfields, 1 11/16; Rand-Mines, 3 1/32.

BOURSE D'AMSTERDAM

4 octobre. — Marché irrégulier. Les pétroles continuent leur mouvement ascensionnel; par contre, les valeurs des Indes sont moins bien tenues.

Ned. Work Sch. 3 p. c., 71 7/8; Ned. Ind. Handelsbank, 250; Ned. Handelsmaatschappij, 192 7/8; Staal, 197; Vorstenlanden, 228 1/4; Handelsvereen, 178 1/2; Geo. Holl. Petr., 220 1/2; Kon. Ned. Petr., 377 1/2; Steens Romano, 152 1/2; Amsterdam Rubber, 237 1/4; Holl. Amer. Lijn, 461 1/2; Deli Maatschappij, 522; Medan Tabak, 295 1/2; Union Pacific, 134 3/4.

COURS DU CHANGE A BERLIN

	4 Oct.	3 Oct.
Hollande	304 .	305 .
Danemark	221 25	221 25
Suède	245 .	245 .
Norvège	221 50	221 50
Russie	182 875	182 375
Autriche-Hongrie	64 25	64 25
Bulgarie	81 .	81 .
Constantinople	20 15	20 10
Espagne	131 .	131 .

COURS DU CHANGE A AMSTERDAM

	4 Oct.	3 Oct.
Londres	11 25	11 225
Berlin, Hambourg	32 90	32 78
Paris	41 025	40 925
Suisse	49 80	50 55
Vienne	21 05	21 .
Copenhague	74 10	74 20
Stockholm	66 60	66 25
New-York	2 38	2 384

COURS DU CHANGE A PARIS

	1 Oct.	28 Sept.
Londres	27 18	27 16
New-York	5 76	5 78
Pétrograd	82 50	84 50
Italie	76 .	75 .
Suisse	122 50	122 .
Espagne	573 .	580 50
Hollande	245 .	245 50
Copenhague	200 .	200 50
Christiania	184 50	183 .
Stockholm	. .	. .

BURBACH-EICH-DUDELANGE

La société des Burbach-Eich-Dudelange a l'intention de proposer pour 1916-1917 un dividende de 80 fr. (année précédente 60 francs), à chacune des 89,300 actions.

WILLEM-SOPHIA

Un avis du Conseil d'administration paru dans le « Messager de Bruxelles » du 16e octobre, informe les actionnaires qu'en présence de la situation actuelle et de l'impossibilité d'opérer légalement, l'assemblée générale qui devait avoir lieu le mercredi 10 octobre, est remise, comme celles des années antérieures, à une date ultérieure.

Les actionnaires seront donc, cette année encore, privés de tout renseignement sur cette intéressante entreprise, et il est regrettable, il faut bien l'avouer, que le Conseil s'obstine à garder de plus absolu silence sur la marche de l'affaire.

Certaines nouvelles transpirent à chaque occasion cependant; ainsi, pour n'insister, une correspondance de Hollande que nous avons eue sous les yeux, assure que la société a déposé dans les banques d'Outre-Moerdijk différentes sommes en argent que l'on peut évaluer à 2,000,000 de francs. C'est coquet, si on pense que la société, en déposant ces sommes, a dû garder, par devers elle, un fonds de roulement suffisant pour les affaires courantes et surtout pour les travaux dont nous avons eu plus d'une fois l'occasion de parler.

Le Conseil ne pourrait-il nous dire si ce bruit est fondé ? Il rendrait, nous en sommes persuadés, un signalé service aux actionnaires.

DONETZ

La production charbonnière dans la région du Donetz s'est élevée en août à 110 millions de pouds, contre 139 millions de pouds en août 1916.

(Voir suite Finances en 4e page.)

P. VAN BECKE Fonds publics
1, rue Saint-Géry, 1
SPECIALITE de val. caoutch. et titres non cotés. Achat et vente de toutes les val. du groupe HALLET, RENS, GRATUITS. (161)

PRODUITS INDUSTRIELS ET AGRICOLE DE HAREN

Le solde bénéficiaire du bilan au 30 juin 1917, s'établit par 83,854 fr. 03. Ce résultat doit être considéré comme satisfaisant, surtout si l'on considère que le Conseil a effectué les importants amortissements nécessaires avant bilan. Après allocation de 4,192 fr. 70 à la réserve, 9,500 francs au fonds de prévision fiscale, de 2,467 fr. 70 de tantièmes, il a pu être attribué 6 fr. à chacune des 10,500 actions privilégiées, et il a été reporté à nouveau 13,983 fr. 63. Quant au solde bénéficiaire de l'exercice 1914-1915 de 50,000 francs, il a également été reporté à nouveau.

La situation financière est bonne. L'actif réalisable se chiffre par 704,156 fr. 99, alors que le passif exigible n'est que de 63,110 fr. 86 centimes.

Voici, au surplus, comment s'établit le bilan au 30 juin 1917 :

ACTIF

Immobilisé:		
Immeuble . . . . . fr.	484,723.17	
Matériel	438,795.66	
		670,519.03
Frais de premier établissement . . .		1.—
Réalisable:		
Matières prem. et prod. fabriqués. .		117,496.87
Débiteurs divers		68,447.75
Caisse, banques et portefeuille . . .		518,242.89
Compte d'ordre		80,500.—
		1,656,227.02

PASSIF

Non exigible:		
Capital	1,650,000.—	
Réserve légale.	7,605.05	
		1,657,605.05
Exigible:		
Créditeurs divers	61,694.35	
Coupons à payer	1,466.51	
		63,110.86
Amortissement		191,000.36
Prévision p/ primes assur.	5,166.25	
Créances douteuses et dépr. marchandises 1915-1916	117,761.47	
		122,867.72
Compte d'ordre		80,500.—
Solde prof. et pert. exerc. 1914-15 réservé		50,000.—
Solde prof. et pert. exerc. 1915-16 . .		9,290.—
Solde bénéficiaire exerc. 1916-17 . . .		83,854.03
	Fr.	1,658,227.02

Depuis les événements, la société s'est spécialisée dans la production des engrais chimiques. Or, les titres de toutes les entreprises similaires ont progressé dans de sérieuses proportions, et en présence des résultats obtenus par cette affaire, on ne conçoit pas bien pourquoi ses titres sont restés si longtemps dans l'oubli.

Cela pourrait s'expliquer cependant par le fait que les actions de la société se trouvent dans quelques mains seulement et que ceux qui les détiennent et qui connaissent la situation ne sont pas pressés de s'en débarrasser. Ils n'ont pas tort, à notre avis.

TRAMWAYS ET ECLAIRAGE DE TIENTSIN

Pendant l'exercice 1916, les recettes ont encore progressé, et malgré l'augmentation des dépenses, le Conseil a pu proposer à l'assemblée de jeudi la distribution de 50 fr. aux actions séries A et B, et 31 fr. 25 aux parts de fondateur.

Le bénéfice d'exploitation s'est élevé à 1,627,108 fr. 15, auxquels il faut ajouter 29 395 fr. 62 d'intérêts. Après attribution de 292,282 fr. 30 au fonds p ur agio, 25,000 francs pour accidents, 319,297 fr. 50 pour réfections ,17,000 fr. pour patentes, et 250,000 fr. pour amortissement, le bénéfice net s'établit par 752,923 fr. 97.

La situation financière est brillante. En face d'un actif réalisable de 2,836,371 fr. 27 centimes, la société n'a que pour 899,733 fr. 07 de dettes sans garanties nettes.

Le fonds de roulement dépasse donc 2 millions de francs, auquel on peut ajouter les différents fonds de prévision, qui comportent ensemble 3,619,824 fr. 93.

ABATTOIRS ET MARCHÉS DE CUREGHEM-ANDERLECHT

Les bénéfices d'exploitation de l'exercice 1916-1917 ont atteint 362,975 fr. 35, et les profits sur vente de terrain ont été de 13,004 fr. 16, ce qui, avec les 287 fr. 72 de balance par amortissements, donne un total de 376,267 fr. 23 pour le crédit du compte de profits et pertes.

D'autre part, le service des obligations a absorbé 187,780 francs, les intérêts et escompte 150,501 fr. 13, la redevance à la commune d'Anderlecht 35,812 fr. 25, et les assurances du personnel 2,175 fr. 85, ce qui donne un total égal pour le débit.

Au bilan, les immobilisations, le premier établissement et le matériel, sont portés pour 9,490,224 fr. 39, et l'actif réalisable et disponible pour 2,168.342 fr. 39.

Par contre, la société a 1,300,156 fr. 28 de créditeurs divers, en dehors des obligations en circulation pour un montant de 4,694,500 fr., et de sa dette hypothécaire qui s'élève encore à 1,769,788 fr. 55. Elle a, en outre, encore pour 120,486 fr. 80 de coupons à payer. Les amortissements, enfin, s'élèvent jusqu'à présent à 186,268 fr. 72.

CREDIT GENERAL DE BELGIQUE

C'est avec un sensible plaisir que nous avons appris que le Conseil d'administration du Crédit Général de Belgique vient d'appeler M. Camille Orts à prendre la direction de cet établissement, en remplacement du regretté M. d'Aoust.

M. Orts, qui est le petit-fils de l'ancien bourgmestre de Bruxelles et le gendre de M. Léon d'Aoust, appartient depuis près de vingt ans à l'administration de la Banque de la rue du Congrès. Il y a conquis tous ses grades et, après avoir rempli pendant longtemps les délicates fonctions de secrétaire, il fut nommé sous-directeur, il y a quelque temps.

En le choisissant pour conduire le Crédit Général de Belgique, le Conseil a été particulièrement bien inspiré. M. Orts est un économiste et un actuaire distingué et sa compétence n'a d'égale que sa modestie et son dévouement aux affaires de sa banque. Il est certain que sous sa direction — dans laquelle les traditions de la maison seront conservées, — le Crédit Général de Belgique connaîtra une accentuation du développement et des brillantes destinées auxquelles l'ont conduit M. d'Aoust et ses prédécesseurs.

Aussi les actionnaires ne pourront-ils qu'être heureux du choix fait par leur Conseil d'administration, qui a vraiment mis, en l'occurrence, « the right man in the right place ».

Nous l'en félicitons et nous adressons également nos félicitations sincères au nouveau directeur du Crédit Général de Belgique.

DIADÈME

VENTE EN GROS

L'Eclairage Brillant

Rue de Brabant, 87, Bruxelles

ACCESSOIRES

pour gaz et électricité

(1224)

EN VENTE PARTOUT

EN VENTE PARTOUT

Memento de l'Actionnaire

ASSEMBLEES ANNONCEES

8 OCTOBRE

Katanga Handelsmaatschappij M. B. V., à 4 heures, rue Kipdorp, 21, Anvers.

Amidonneries Royales, à 12 h., 16, Rempart des Tailleurs de Pierre, Anvers.

Boulonneries du Haut-Pré, à 4 heures, 22, rue de l'Aumonier, Liége.

Banque de Crédit Mutuel et Commercial, à 3 h., 189, rue Saint-Léonard, Liége.

Ateliers La Rocour, à 3 heures, à Ans-lez-Liége.

Usines de la Providence, à 12 heures, à Marchienne-au-Pont.

Union des Aciéries, à 11 heures, à Marcinelle

Etablissements Fétu-Defize, à 2 heures, quai de Longdoz, Liége.

Verreries des Pigos, à 2 heures, à Dampremy.

Force et Union, à 11 heures, 20, rue Limnander, Bruxelles.

L'Avenir, à 11 heures, 9, rue du Gymnase, Verviers.

Caisse d'Escompte et de Crédit, à 12 heures, 27, rue de Loxum, Bruxelles.

Phosphates de la Malogne, à Cuesmes, à 2 h., 62, rue Royale, Bruxelles.

High-Life Shoe Company, à 10 h., 7, square de l'Aviation, Bruxelles.

9 OCTOBRE

Emailleries et Tôleries de Gosselies, à 3 heures, à Gosselies (ordinaire).

Emailleries et Tôleries de Gosselies, à 3 heures, à Gosselies (extraordinaire).

Métallurgique de Boom, à 11 heures, Longue rue Sainte-Anne, Anvers.

Sucrerie de Brugelette, à 12 heures, à Brugelette.

Pharmacie Centrale de Belgique, à 2 heures, 33, rue des Chartreux, Bruxelles.

Ciments du Condroz, à 4 heures, à Ciney.

Société pour la fabrication du gaz, à 2 h. 1/2, rue des Vennes, Liége.

Usines de Monchcret, à 11 h., place de Louvain, 13, Bruxelles.

Filature Ghisain frères, à 3 h. 1/2, à Obourg.

Laminoirs du Buau, à 11 heures, à Monceau-sur-Sambre.

Verreries D. Jonet, à Charleroi, à 11 heures, 38, rue aux Laines, Bruxelles.

Charbonnages de Prokhorow, à 11 heures, rue Crespel, Bruxelles.

Industrielle Serbe, à 10 heures, Montagne du Parc, 8, Bruxelles.

Tram Dunkerque-Calais, à 11 h., 31, rue du Marais, Bruxelles.

Tramways de Kiew, à 12 heures, 81, rue du Marais, Bruxelles.

Compagnie Générale Auxiliaire d'Entreprises Electriques, à 11 h. 1/2, 149, rue Royale, Bruxelles.

Forges et Laminoirs de Baume, à 11 heures, à Haine-Saint-Pierre.

Banque du Hainaut, à 12 heures, 19, rue de la Halle, Mons.

Commerciale et Financière Africaine, à 3 h. 1/2, 38, rue de Naples, Bruxelles.

La Mécanique de Précision, rue Dagnelies, à Charleroi.

Avis de Sociétés

SOCIETE HYPOTHECAIRE BELGE ET CAISSE D'EPARGNE
Société anonyme
Anvers

AVIS

Le Conseil d'administration a l'honneur de faire savoir à MM. les actionnaires que l'assemblée générale ordinaire se tiendra le lundi 22 octobre 1917, au siège de la société, 71, avenue des Arts, à Anvers, à 12 heures.

ORDRE DU JOUR :

1. Rapports du Conseil d'administration;
2. Rapport du Collège des commissaires;
3. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes;
4. Décharge à donner à MM. les administrateurs et commissaires;
5. Nominations statutaires. (1924)

AVIS

MM. les actionnaires de la **SOCIETE GENERALE DE TRAMWAYS, D'ENTREPRISES INDUSTRIELLES, COMMERCIALES ET FINANCIERES**, Société anonyme, sont convoqués en assemblée générale ordinaire, au siège social, 29, avenue de l'Astronomie, à Saint-Josse-ten-Noode, le 15 octobre 1917, à 2 heures.

ORDRE DU JOUR :

1. Bilan et comptes de profits et pertes au 30 juin 1917;
2. Election d'un administrateur et d'un commissaire;
3. Décharge à donner aux administrateurs et commissaire.

Le dépôt des titres devra se faire au siège social, conformément à l'art. 24 des statuts. (1727)

CREDIT FONCIER DU CANADA
(Société anonyme)
29, rue Royale, Bruxelles

MM. les actionnaires sont priés d'assister, le lundi 15 octobre, à 11 heures, au siège social, à l'assemblée générale ordinaire.

ORDRE DU JOUR :

1. Rapports du Conseil d'administration et du Collège des commissaires;
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes de l'exercice 1916-1917;
3. Décharge à donner aux administrateurs et commissaires;
4. Divers.

N.-B. — MM. les actionnaires et porteurs de parts de fondateur sont priés de se conformer à l'art. 33 des statuts. (1781)

SOCIETE ANONYME DES CARRIERES ET SCIERIES DE RESTAUMONT à Ecaussines

L'assemblée générale ordinaire aura lieu le 24 octobre prochain, à 11 heures, Tavaux de Londres, rue de l'Ecuyer, 21, Bruxelles.

ORDRE DU JOUR :

1. Rapport du Conseil d'administration;
2. Communication du bilan;
3. a) Nomination d'un administrateur; b) nomination de deux commissaires.

Pour assister à cette assemblée, MM. les actionnaires devront se conformer à l'art. 28 des statuts. (1927)

SOCIETE ANONYME MINIERE ET METALLURGIQUE DE MONCEAU-SAINT-FIACRE
Siège soc. : Monceau-sur-Sambre, rue de Mons, 35

Le Conseil d'administration a l'honneur de convoquer MM. les actionnaires à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le lundi 15 octobre 1917, à 2 h. 1/2 de l'après-midi, 8, rue Montagne de l'Oratoire, à Bruxelles.

ORDRE DU JOUR :

1. Lecture des rapports des administrateurs et commissaires;
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 juin 1917;
3. Décharge à donner aux administrateurs et aux commissaires;
4. Elections statutaires.

N.-B. — Pour être admis à l'assemblée, MM. les actionnaires sont priés de se conformer à l'art. 30 des statuts et de déposer, le 9 octobre au plus tard, leurs titres :

Au siège de la Société, à Monceau-sur-Sambre, ou

Au Crédit Général Liégeois, à Charleroi, Bruxelles et Liége;

A la Banque Générale de Liége, à Liége;

A la Société Générale pour favoriser l'industrie nationale, à Bruxelles;

A la Banque d'Anvers, à Anvers. (1613)

COMPAGNIE GENERALE DE CHEMINS DE FER SECONDAIRES
(Société anonyme)
Siège social: 38, rue de l'Industrie, Bruxelles

MM. les actionnaires sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le lundi 15 octobre 1917, à 12 heures, au siège social, 38, rue de l'Industrie, à Bruxelles.

ORDRE DU JOUR :

1. Rapports du Conseil d'administration et du Collège des commissaires;
2. Approbation du bilan, du compte de profits et pertes et de la répartition des bénéfices;
3. Décharge à donner aux administrateurs et commissaires;
4. Nominations statutaires.

Le dépôt des titres exigé par l'art. 23 des statuts devra être effectué, cinq jours au moins avant l'assemblée, à la Société Générale de Belgique, à Bruxelles, ou chez MM. F.-M. Philippson et Cie, 44, rue de l'Industrie, à Bruxelles. (1708)

GRANDE BRASSERIE DE KOEKELBERG-LEZ-BRUXELLES
Société anonyme

MM. les actionnaires de la Société anonyme Grande Brasserie de Koekelberg-lez-Bruxelles, sont priés de bien vouloir déposer leurs titres au siège social, avenue de la Liberté, 17, à Koekelberg-lez-Bruxelles, en vue d'obtenir, en leur lieu et place, des actions nouvelles avec concordance de numéros, munies d'une feuille de coupons comprenant 27 coupons numérotés de 1 à 27. (1955)

TRAMWAYS DE LOMBARDIE ET ROMAGNE
(Société anonyme)
Siège soc. : boulevard de la Sauvenière, 68, Liége

Il est porté à la connaissance de MM. les actionnaires que l'assemblée générale ordinaire aura lieu au siège social, boulevard de la Sauvenière, 68, Liége, le vendredi 26 octobre 1917, à 3 h. 1/2 de relevée.

ORDRE DU JOUR :

1. Rapports du Conseil d'administration et du Collège des commissaires;
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 30 juin 1917;
3. Décharge à donner aux administrateurs et commissaires;
4. Nominations statutaires.

Pour assister à l'assemblée, MM. les actionnaires doivent déposer leurs titres au plus tard cinq jours francs avant la date de l'assemblée, aux établissements ci-après :

A LIEGE :
A la Banque Liégeoise;
Au Crédit Général Liégeois.
A BRUXELLES :
Au Crédit Général Liégeois (succursale);
A Crédit Anversois.

(1925) Le Conseil d'administration.

SOCIETE ANONYME D'EXPLOITATIONS REGIONALES à Namur

L'assemblée générale ordinaire de la Société anonyme d'Exploitations Régionales, se tiendra à Namur, au siège social, rue Emile-Cuvelier, 87, le samedi 20 octobre 1917, à 3 heures de l'après-midi.

ORDRE DU JOUR :

1. Rapports des administrateurs et du Collège des commissaires;
2. Approbation des comptes et du bilan;
3. Décharge à donner aux administrateurs et aux commissaires;
4. Nominations statutaires. (1926)

Ventes par Huissiers

VILLE DE BRUXELLES

PAR MINISTERE D'HUISSIER

VENTE PUBLIQUE
de
TRES BEAUX MEUBLES
Objets d'art. — Porcelaines. — Argenteries
Meubles anciens
295, RUE ROYALE, 295, A BRUXELLES
(Près le Jardin Botanique)

Lundi 8 octobre 1917, à 2 heures de relevée, il sera procédé à la vente des objets suivants :

Magnifique mobilier de bureau Empire, acajou avec bronzes, au complet; mobiliers de salon Louis XIV et Louis XVI, couverts en soie, glaces, lustres, tables, paravents, colonnes, garnitures de cheminée; mobiliers de salles à manger en noyer et en chêne; mobiliers de chambres à coucher Louis XV et Louis XVI en noyer ciré et en acajou avec cuivre, et divers autres mobiliers et meubles de fantaisie; porcelaines, cristaux, services de table; plusieurs beaux bronzes; vases en porcelaine de Saxe; groupes et statuettes, et quantité d'autres objets trop long à détailler.

Exposition : samedi 6 octobre, de 2 à 6 heures; dimanche 7 octobre, de 9 à 12 et de 2 à 6 heures, et le jour de la vente.

Au comptant, 10 p. c. de frais. (1919)

VILLE DE BRUXELLES

Vente publique, par ministère d'huissier, le lundi 8 octobre 1917, à 1 h. 1/2, en la Salle de Ventes Galerie Moderne, 39 et 41, rue des Petits Carmes, d'un

Somptueux Mobilier

et beaux objets d'art, provenant d'un château du Hainaut et consistant en : Splendide salle à manger Renaissance flamande chêne sculpté. Salon Louis XIV très riche bois doré et tapisserie. Meubles boule et en marqueterie. Beaux meubles de chambres à coucher Louis XV et Louis XVI. Meubles de fumoir et de boudoir. Superb bureau complet Louis XIV genre ancien en chêne sculpté. Quantité de meubles et objets. Beaux objets d'art, porcelaines, cristaux. Piano. Tapis Smyrne et autres dont catalogue sur demande.

Exposition : samedi 6 octobre, de 2 à 5 heures, et dimanche 7 octobre, de 10 à 5 heures.

Au comptant, 10 p. c. pour frais. (1894)

VILLE D'ANVERS

Vente publique

des tableaux et objets délaissés par l'artiste peintre
P. VAN DER OUDERAA
SE COMPOSANT DE
TABLEAUX
Antiquités, Objets d'Art, Porcelaines anciennes, Argenteries, Etoffes anciennes, etc.
MEUBLES, LIVRES, GRAVURES

qui aura lieu dans les salles du **Cercle Artistique, 22, rue Arenberg, Anvers,** les lundi 15, mardi 16, jeudi 18 octobre 1917, à 11 h. et à 3 h. 1/2 par le ministère de l'huissier F. DE LAET, place Conscience, et sous la direction des experts F. et V. CLAES, 28, Grand Goddaert, à Anvers.

EXPOSITIONS :

22, rue Arenberg, Cercle Artistique

Particulière : vendredi 12 et samedi 13 octobre, de 11 à 5 heures.

Publique : dimanche 14 octobre, de 11 à 3 h. (1950)

CAPITAUX

PRÊTS sur TITRES
PRÊTS sur HYPOTHÈQUES
à des conditions très avantageuses
BANQUE
Immobilière de Belgique
18, boulev. Bischoffsheim, Bruxelles. 821

ENSEIGNEMENT

INSTITUT ERNEST CALOZET
40, RUE DES CHARTREUX

54 diplômes ont été délivrés cette année. — Diplômes entérinés par le gouvernement. — Etudes en un an ou en deux ans, suivant âge et force — Régente et institutrices diplômées. — Rentrée le 8 octobre. — Directeur: F. LEY, profess. honoraire des écoles normales de Bruxelles. (1226)

OFFRES D'EMPLOI

Puissante Compagnie d'Assurances-Incendie
CHERCHE REPRESENTANTS
Ecrire Bureau du Journal A. Z. 125. (817)

ANNONCES DIVERSES

Traitement de la Hernie

par les appareils du spécialiste DUMONCEAU.
Brevet belge 242644; français 449284

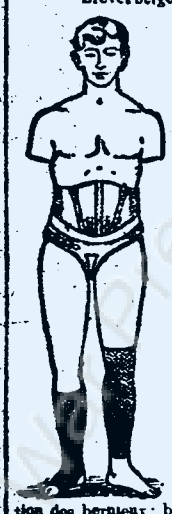

CONTENTION régulière, REDUCTION graduelle à DISPARITION TOTALE de toute HERNIE, DESCENTES, DEPLACEMENTS, EVENTRATIONS, RECHUTE D'OPERATIONS, HYDRO- ET VARICOCELES GARANTIS par les NOUVEAUX APPAREILS SPECIAUX REGLABLES, invention nouvelle du spécialiste belge **A. DUMONCEAU**, les SEULS complètement sans AUCUN RESSORT, sans fer, sans gomme ni élastique; contention REGLABLE à volonté du patient; portable jour et nuit et pendant tous travaux, sans gêne ni danger; sécurité absolue et SOULAGEMENT IMMEDIAT; CERTIFICATS de médecins, administration du chemin de fer, bureaux de bienfaisance, etc., à la disposition des herniaux; brochure gratuite sur demande.

CEINTURES ET VENTRIERES (nouveau modèle) pour ombilicales et tout déplacement d'organes chez les Dames.

Essayages gratuits, de 9 à 3 h., à :

NAMUR — Dimanche 7 octobre, Hôtel du Midi, rue Godfroid.
LIEGE — Lundi 8 et lundi 22 octobre, 125, rue des Guillemins, 125.
ANVERS — Dimanche 14 octobre, Marché aux Œufs, 34.
MONS — Vendredi 19 octobre, Hôtel de l'Ermitage, pl. Louise.
CHARLEROI — Dimanche 28 octobre, Hôtel du Casino (Station).

Tous les autres jours, de 9 à 12 h., RUE AUX CHOUX, 21, BRUX.-NORD, et de 2 à 4 h., RUE DE LA MEUSE, 66, BRUX.-MARITIME. (1908)

Vins garantis authentiques

15,000	BOUT.	BOURG. et BORD. 1909, 1904, 1909
2,000	»	VINS BLANC 1906, 1898
500	»	PORTO ET MALAGA
600	»	CHAMPAGNE MERCIER
2,000	»	CHAMPAGNE ET VIN MOUSSEUX

S'adresser
PUBLICITE CROISIER & Cie
22, CHAUSSEE DE HAECHT, 22
BRUXELLES (1911)

CIGARES de grandes marques, fabricat. 1911-1913, 1914. Grand choix. Prix très raisonnables. 55, chaussée d'Ixelles Gros. (1592)

OCCASION
CUVELLES A SIROP avec et arrosoirs, à vendre, pl. du Parc, 3, Liége. (1862)

ON CHERCHE dans le centre de Bruxelles — dans un rayon maximum de 5 minutes de la Bourse — un vaste immeuble d'au moins 4 ares de superficie, pouvant convenir à l'installation des bureaux et des ateliers d'une industrie employant 2 à 3 machines. Location au choix du bailleur exigée, ou achat immédiat suivant conditions. Faire offres Z. W., bur. jour. (534 E)

COMMERCE de VINS et CHAMPAGNES EN GROS

provenant de caves particulières ainsi que **Guzuze Lambic, Stout, Cognac,** et

LIQUEURS FINES

BIÈRES

EN FUTS ET EN BOUTEILLES

44 rue du Marché-aux-Poulets 44
BRUXELLES-BOURSE

Pour les offres de marchandises avec échantillons, s'adresser aux

Etablissements Commerciaux Belges
58, BOULEVARD DU NORD, 58,
BRUXELLES-NORD
(733)

GLANDS TORREFIES A VENDRE, 3, place du Parc, Liége. (1863)

CAISSES VIDES A VENDRE
S'adresser: Quai du Chantier, 1.

Voies urinaires et Gynécologie
Diabète, Rhumatismes chroniques, Goutte, Obésité, Chlorose, Const.pation, Hémorroïdes
Dr LAMBERT, spécialiste
Ancien interne des hôpitaux, lauréat de médecine, etc.
Tous les jours, sauf le samedi, de 10 à 3 h.
29, avenue Porte de Hal, Brux. (Face Midi)
(1840)

COMPTOIR D'ECHANGE
Avez-vous quelque chose à vendre
VENEZ NOUS VOIR
42, rue de Laeken, 42, Bruxelles
(157)

Sommes acheteurs sacs toile ou jute av. papier 70×130. A. Doyen & Fils, 29, boul. Bischoffsheim, Bruxelles. (1907)

Goutteux!... Rhumatisés

Soignez vos douleurs par les comprimés

ACETYL-BELLI

(Ac. acétylsalicylique supp. : PH. B. III)
Fr. 1.25 le tube de 20

Lithinés-Belli

GAZEUX
pour faire 12 litres Eau minérale
15 centimes la bouteille
Remplace Vittel-Vichy, etc.
Dans toutes les pharmacies (1309)

GABINET MEDICAL
17, rue des Croisades, Bruxelles-Nord

Voies urinaires	Consultations :
Maladies de la peau	Dimanche de 8 à 12 h.
Examen des urines	Lundi . . 10 à 7 h.
Gynécologie	Mercredi . 10 à 7 h.
Epilepsie :	Jeudi . . 10 à 7 h.
Traitement nouveau	Samedi . . 1 à 8 h.

(633)

Meubles d'occasion

GRAND CHOIX de
Coffres-Forts et Bureaux
59, R. DES TANNEURS, BRUXELLES
(893)

Cabinet Robert

Droit civil et commercial
Boulevard de la Senne, 109, Bruxelles
Cons. de droit. Pr.: 3 fr. Entrep. de procès
Rédaction de contrats. (1 à 5 heures.)
(1003)

CHAUSS. et pantoufles (gros), 58, chaussée d'Ixelles. (1081B)

Antiquités

Tableaux, statues gothiques, trumeaux. Rue de la Centenaire, 125, Etterbeek. (1931)

DENTISTE FRANÇAIS A. DE KISCH, 7, r. du Fer (Longdoz), LIEGE
Gr. Stock de Dents de tous syst. Prix réduits. Répar. et transferm. en 6 heures. (1507)

Phonographes

J'ACHETE les rouleaux de 10 à 12 francs le kilo et plus. Rue Breugniez, 187. (475)

La vue pour tous

Lunettes et Pince-Nez
Prix modérés.
Innovation : pendant 2 mois les réparations sont gratuites.

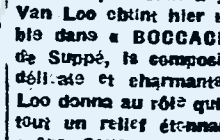

Les ordonn. de MM. les médecins sont strictement exéc. Essai de la vue. Ex-représ. en Belgique des fabric. de lunetteries en gros.
24, aven. Paul de Laer (Barrière de St-Gilles) (1734)

Boîte p. cirage et boîtes métalliques de toute sorte pour pommade et confiseurs. J'achète jusqu'à 10 c. pièce. J'achète aussi les boîtes incomplètes et les rebuts. Rue Breugniez, 187. (475)

CAMIONNAGES à heure et forfait de charbons, fruits légumes, etc. Rue d. Buissons, 37, Liége. (1530)

3500 bout. bourgogne Chambertin 1904 et fr. 7.75, ch. d'Ixelles (1761)

Collection d'antiquités, médailles, etc. monnaies, livres, tableaux à vendre R. 16 j. (1764)

CENDRES à enlever gratis: 16, rue Ulens. (1765)

MARIAGES

HOMME 30 ans, titré, 30 ans, dés. mariage dame 25-35 ans, pas exigé que caract. agréable, ayant fortune, en vue mariage. Ecr. bur. journ. Discrétion d'honneur. (1766)

PIANOS

ON DEMANDE PIANO quarter bonne facture, Alfred Claysenaer, 120

On demande PIANO d'occasion HARMONIUM, 54, chaussée de Haecht. 1536

Ventes ou Locations

APPARTEMENT richement meublé, 1er étage, rue de Stassart, 105, à louer. (1936)

ENSEIGNEMENT

Langues vivantes LONDON SCHOOL, 13, avenue Louise. Leçons particulières. Cours collectifs 4 et 6 fr. par mois. (1956)

Offres d'emploi

On demande bonne servante à tout faire, présent. dimanche après 3 h. ou jours suivants toute la journée. Inutile se présent. ne sachant pas travailler. Rue de Ganshoren, 28, Jette-St-Pierre. (1939)

Demande d'emploi

Femme à journée demande empl. p. quelques h. ou 1/2 journ., r. de Monceau, 1. (1935)

SPECTACLES

Théâtre des Galeries

Ainsi qu'il était à prévoir, Mme Angèle Van Loo obtint hier un succès inscrit-able dans « BOCCACE », le chef-d'œuvre de Suppé, la compositeur à la manière délicate et charmante. Mme Angèle Van Loo donna au rôle qui la fit tricoter un relief étonnant de jeunesse et de grâce. Cette grande artiste est toujours entourée de vedettes de premier ordre, parmi lesquelles : Mmes Despy (Béatrice), Titta (Péronnelle), MM. Alain (Léri), Brial (Pandolfo), Stevens (Frisca), Gilles (Tromboli), Mantero (Quiquibio), etc. La mise en scène et les ballets sont d'un luxe rare.

Il est bon de faire retenir ses places d'avance. (1939)

ALHAMBRA. — A 8 h., « Op Hoop van Zegen ». Dimanche en matinée et en soirée, lundi, mercredi et jeudi, « De Zwarte Baron ».

BOIS SACRE. — A 8 h., « La Traite des Blanches ».

BONBONNIERE. — A 8 h., « Le Maître d'armes » et « L'Enquête ».

BOURSE. — A 7 h. 1/4, Spectacle varié.

FOLIES BERGERE. — A 8 h., « Le Voyage de Suzette ».

Nous rappelons que le rideau lève à l'heure exacte et que les retardataires doivent se tenir s'ils veulent assister au début de ce hilarant spectacle.

GAITE. — A 4 h. 1/2, Samedi de Madame à 7 h. 3/4, « Résurrection ».

Pour rappel, aujourd'hui, inauguration des fauteuils de Madame, causerie de M. Léo Berger sur le Théâtromanie. Brillant intermède. Représentation de « La Leçon de Pétrarque ».

La location pour « Résurrection » est à l'heure des plus considérables.

GALERIES. — A 8 h., « Boccace ».

MOLIERE. — A 8 h., « Mario-Victoire ».

Pour rappel, ce soir, première représentation de « Mario-Victoire », de Ed. Guinaud, avec Mmes R. Christian, Rose, Deny, Clervanne, Waller, MM. Henriquet, Liesse, Dalis, Rosy, Sorel et toute l'excellente troupe du Molière.

NOUVEL ALCAZAR. — A 8 h., « La Nuit de Noces de Mlle Gusselemans ».

OLYMPIA. — A 8 h., « De Beschadigden ».

Aujourd'hui et demain dimanche, en matinée et en soirée, dernières de « De Beschadigden » (Les Avariés), de Brieux.

Lundi, à 4 heures, matinée: « Les Plaideurs » et les « Précieuses Ridicules ».

« Moulemeester s'apprivoise » sera donné lundi, mercredi et vendredi de la semaine prochaine. Le bureau de location est ouvert.

PALAIS DE GLACE. — A 7 h. 3/4, « Les Deux Gosses ».

SCALA. — A 8 h., « Miss Helyett ».

TROCADERO. — A 7 h. 1/4, « La Glu ».

Mme Gady s'est montrée très personnelle dans son interprétation du rôle de la Glu, aussi son succès est-il des plus vifs.

THEATRE FLAMAND. — Relâche.

Demain, « De Pedelaers ».

VIEUX-BRUXELLES. — De 5 à 11 h., Asta Nielsen, dans la « Reine du Film », grand drame en 4 parties, ainsi que plusieurs autres films intéressants. Grand orchestre sous la direction de M. J. Van Deers.

WINTER PALACE. — A 8 h., « Le Mystère de la Chambre jaune ».

SPLENDID CINEMA. — Mariage d'inclination de Daniel Riche; le Calvaire d'une Femme; Max Toréador, avec Max Linder, etc.

PANTHEON. — Programme du 5 au 11 octobre: « Défense d'embrasser ». A la demande générale « La Guerre sur Mer », vues réelles prises à bord du Moewe; La moderne Jeanne d'Arc.

CINEMA SELECT. — Programme de choix et artistique.

MAJESTIC CINEMA (boul. du Nord). — Programme de famille, orchestre de premier ordre.

Imprimerie Financière et Commerciale, 9, Quai du Chantier, Bruxelles